



DEUX PROBLÉMATIQUES AU SEIN DU CPRDF DE LA RÉGION BOURGOGNE :

- LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE,
- L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE
PROFESSIONNELLE

RAPPORT

présenté par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche, insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 9 NOVEMBRE 2011

« Savoir si l'école est faite pour toi ou toi pour l'école, tu n'imagines pas comme on s'étripe à ce propos dans l'olympes éducatif. »
(Daniel PENNAC, *Chagrin d'école*, p.120, Gallimard/, 2007)

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES	4
COMMISSION N° 5.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	13
1. LE DECROCHAGE SCOLAIRE	17
1.1. LES CAUSES DU DECROCHAGE SCOLAIRE	17
1.1.1. <i>La prise en compte du phénomène</i>	17
1.1.2. <i>La massification de l'enseignement secondaire et ses conséquences</i>	18
1.1.3. <i>La multiplicité des facteurs pouvant conduire au décrochage</i>	19
<i>Le poids de l'environnement socioculturel</i>	20
<i>L'influence des situations familiales</i>	20
<i>Les changements structurels de la société</i>	21
<i>Le rôle de l'école dans la reproduction des inégalités sociales</i>	21
<i>Le facteur aggravant de la pauvreté</i>	22
<i>Le décrochage : filles-garçons, une différence</i>	24
1.1.4. <i>La difficulté de l'institution à traiter certaines problématiques</i>	24
1.2. LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN BOURGOGNE	26
1.2.1. <i>Appréhension du phénomène de décrochage en Bourgogne</i>	26
1.2.2. <i>Le décrochage scolaire au sein des territoires bourguignons</i>	27
1.2.3. <i>La mesure du phénomène en Bourgogne</i>	30
1.3. DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE.....	34
1.3.1. <i>Les dispositifs de prévention du décrochage scolaire au sein de l'Education nationale</i>	34
1.3.2. <i>La prévention du décrochage hors Education nationale</i>	37
1.3.3. <i>Les dispositifs après la sortie du système éducatif</i>	38
2. L'ORIENTATION SCOLAIRE	42
2.1. LES ENJEUX DE L'ORIENTATION	42
2.2. ORIENTATION SCOLAIRE ET DECROCHAGE : LES PERIODES CRITIQUES	45
2.3. LES CHOIX D'ORIENTATION EN BOURGOGNE	47
2.3.1. <i>La démarche adoptée par le CESER</i>	47
2.3.2. <i>Comparaison régionale et spécificités bourguignonnes</i>	48
2.3.3. <i>Les choix d'orientation au regard des spécificités socioéconomiques du territoire bourguignon</i>	49
2.3.4. <i>Comment sont faits les choix d'orientation des jeunes Bourguignons ?</i>	53
CONCLUSION : LES ENJEUX COMMUNS DES DEUX PHENOMENES	56
BIBLIOGRAPHIE	63

REMERCIEMENTS

AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Mme Catherine BLAYA, professeur IREDU CNRS
Mme Carole DESBROSSES, coordonnatrice MGI académique
Mme Stéphanie CHIMENTO, responsable de Secteur Formation, MILO de l'arrondissement de Dijon
M. Philippe DORMAGEN, Fédération syndicale unitaire (FSU)
M. Bernard DUCERF, IEN STI, responsable académique des dispositifs dérogatoires en collège
M. Rémi GUERRIN, chargé de mission régional de lutte contre l'illettrisme en Bourgogne, SGAR
M. Laurent HUGOT, chef du service académique d'information et d'orientation
Mme Fadila KHATTABI, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage
Mme Martine LEPEULE, conseillère d'orientation psychologue, CGT Educ'action
Mme Dominique MAURAGE, Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FSU)
M. Frédéric REMOND, directeur de la Mission locale de l'arrondissement de Dijon
M. Gérard SPERANZA, directeur général adjoint, Pôle développement, Conseil régional de Bourgogne
M. Alexandre VANESSE, co-secrétaire départemental du Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FSU)

Le CESER de Bourgogne tient particulièrement à remercier l'ensemble des proviseurs de Bourgogne qui ont apporté leur collaboration à ce rapport :

Etablissements situés en Côte-d'Or

Monsieur Xavier COSNARD, Directeur du CFA Régional des MFR
Madame Catherine ENGASSER, Proviseur du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel Etienne-Jules Marey
Madame Françoise GANDRÉ, Proviseur du Lycée d'enseignement technologique et professionnel Simone Weil
Monsieur Thierry HUBERT, Directeur de la Maison Familiale Rurale de Quetigny
Madame Béatrice HUGOT, Directrice de la Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs
Monsieur Matthieu JACOTOT, Directeur du CFA des Travaux Publics de Bourgogne
Monsieur Luc LECHERF, Directeur du CFA Interprofessionnel La Noue
Monsieur Sylvain MONIER, Proviseur du Lycée professionnel Eugène Guillaume
Madame Françoise TANCOGNE-RIVIERE, Proviseur du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel Prieur de la Côte-d'Or

Etablissements situés dans la Nièvre

Madame Lydia ADVENIER, Proviseur du Lycée professionnel Jean Rostand
Monsieur Denis ANDRE, Directeur du CFA de l'Industrie de Nevers
Monsieur Daniel FAIVRET, Proviseur du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel Maurice Genevoix

Etablissements situés en Saône-et-Loire

Monsieur Dominique ARNOUX, Proviseur du Lycée professionnel du bâtiment Thomas Dumorey
Madame Martine BELLINI, Proviseur du Lycée professionnel Théodore Monod
Madame Martine BELLINI, Proviseur du Lycée professionnel Françoise Dolto
Monsieur Antonio BUENO, Directeur du CFA Bâtiment d'Autun
Monsieur Michel GENET, Proviseur du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel Julien Wittmer

Etablissements situés dans l'Yonne

Madame Catherine DE LA BOURDONNAY, Directrice du CFA Agricole de Champignelles

Madame Marie-Françoise DURNERIN, Proviseur du Lycée d'enseignement général et professionnel Chevalier d'Eon

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE, Proviseur du Lycée professionnel Pierre et Marie Curie

Monsieur Eric GALICE PACOT, Proviseur du Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel des Chaumes

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

Président : Hervé BONNAVAUD, représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Vice-président : Bruno LOMBARD, représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

Secrétaire : Bernard TOULLIER, représentant de la Chambre régionale de métiers (CRM)

Membres :

Charles BARRIERE, représentant de la l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur médical

Jean-Michel CAILLET, représentant de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Dominique GALLET, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

Dominique GENDRON, représentant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

Xavier PAILLARD, représentant de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Elisabeth PETITBON, représentante de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Christian POIRIER, représentant de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CRCI)

Etienne RAVY, représentant de la Fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne (FFP et CFA)

Membres associés :

Noël GILIBERT, représentant de l'Union régionale des associations familiales (URAF)

Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Clet VIOLEAU, représentant de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

Cabinet

Isabelle GALMICHE, chargée d'études

Marion GIRARD, stagiaire Master Diagnostic Economique et Gouvernance des Territoires

Brigitte DUCHANOY, assistante.

LISTE DES ABREVIATIONS

BEP	Brevet d'études professionnelles
BEPA	Brevet d'aptitude professionnelle agricole
BTP	Bâtiment et travaux publics
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications
CFA	Centre de formation des apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CPRDF	Contrat de plan régional pour le développement des formations
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
DEP	Direction de l'éducation permanente
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
EGT	
EPIDE	Etablissement public d'insertion de la défense
EREA	Etablissement régional d'enseignement adapté
ERS	Etablissements de réussite scolaire
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche
IUFM	Institut universitaire de formations des maîtres
MGI	Mission générale d'insertion
MILO	Mission locale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PIDRE	Projet individuel dérogatoire de réussite éducative
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PRE	Programme de réussite éducative
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
RERS	Réseau d'échanges réciproques de savoirs
SDO	Suivi de l'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
UC	Unité de consommation
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZUS	Zone urbaine sensible

Le Président
Ancien ministre

Dijon le 19 JAN. 2011

Monsieur le Président,

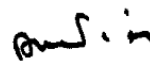
Dans le cadre de ses travaux pour le futur contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, le Conseil régional se penche avec une attention renouvelée sur les problématiques bourguignonnes de la formation.

Concernant la formation initiale, je souhaite vous communiquer les interrogations suivantes :

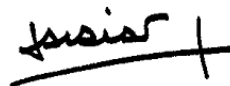
- d'une part, le phénomène de décrochage scolaire, plus important dans notre région qu'au niveau national, et sa répartition géographique, inégale au sein même du territoire régional ;
- d'autre part, les raisons qui poussent un grand nombre de jeunes Bourguignons à s'orienter prioritairement vers l'enseignement professionnel, quelle que soit la voie de formation.

Je souhaiterais disposer de l'éclairage du CESER Bourgogne sur ces questions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François PATRIAT
Sénateur de la Côte d'Or



Monsieur François BERTHELON
Président du CESER
17 boulevard de la Trémouille
21 000 DIJON



Commission n° 5
« Education, formation, recherche et insertion professionnelle

Saisine

Deux problématiques
au sein du CPRDF de la Région Bourgogne :

- le décrochage scolaire,
- l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle

Rapporteur : M. Bruno LOMBARD

Cahier des charges

1 - Contexte de la saisine

La Loi pour l'orientation et la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009 (art. 57) fait évoluer le cadre institutionnel de la coordination des politiques et interventions régionales en matière de formation. Elle remplace le précédent Plan régional de développement des formations (PRDF) par un Contrat de plan régional pour le développement des formations (CPRDF), en modifiant l'article L.214-13 du code de l'éducation.

Dans le cadre de l'élaboration du CPRDF, le Conseil régional de Bourgogne s'interroge sur deux phénomènes en Bourgogne :

- le décrochage scolaire, plus important dans notre région qu'au niveau national, et sa répartition géographique, inégale au sein même du territoire régional ;
- les raisons qui poussent un grand nombre de jeunes Bourguignons à s'orienter prioritairement vers l'enseignement professionnel, quelle que soit la voie de formation.

Ces questions s'inscrivent dans les enjeux du CPRDF en termes d'orientation, d'information et d'accessibilité de l'offre de formation. L'insertion des jeunes fait partie des engagements du Conseil régional de Bourgogne comme le souligne son soutien récent à la création d'une seconde école de la deuxième chance en Bourgogne¹.

Le Président du Conseil régional a souhaité saisir le CESER afin de disposer de son éclairage sur ces deux aspects.

¹ François Patriat a inauguré, lundi 4 avril 2011, l'école de la deuxième chance (E2C) de l'agglomération dijonnaise dont le but est de remettre à niveau et de combler les manques des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire, sans diplôme, ni certification.

2 - Champ de la saisine

► Le décrochage scolaire

Il n'existe pas de définition unique du décrochage scolaire. De nombreux termes sont utilisés par les chercheurs pour caractériser les processus en amont ou en aval de ces « ruptures scolaires ».

On parle ainsi de « déscolarisation », de « démobilisation scolaire » [R. Baillon], de « désaffiliation » [R. Castel] ou de « non-affiliation » [A. Coulon], de « décrochage passif » [J.-Y. Rochex], d'« exclus de l'intérieur » [P. Bourdieu et P. Champagne]. Ce ne sont pas seulement des questions de vocabulaire car ces termes recouvrent des phénomènes variés.

Pour le CESER, c'est le fait qu'un élève quitte de sa propre initiative l'institution scolaire, en arrêtant le cursus en cours avant qu'il ne soit terminé.

Faire en sorte que tous les jeunes obtiennent une qualification est un enjeu majeur. C'est un élément important d'entrée dans la vie active et de construction d'un parcours professionnel, facilitant l'accès à la formation continue.

Il semble pour le CESER que les questions soulevées par le Conseil régional de Bourgogne interrogent les réponses apportées par le système éducatif à la réussite scolaire des élèves ainsi que sa capacité à détecter et accompagner les difficultés de ces derniers.

► Les choix d'orientation

L'enseignement professionnel occupe une place privilégiée en Bourgogne. La part des diplômes professionnels est supérieure à la moyenne nationale, sauf pour les licences professionnelles. Le diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration du CPRDF s'appuie sur les indications chiffrées émanant du CEREQ.

Part des diplômes professionnels supérieure à la moyenne nationale, sauf pour les licences :

- Niveau V : 52 % des élèves sont dans une filière professionnelle contre 47 % en moyenne nationale – année 2007,
- Niveau IV : part des Bac Pro dans l'ensemble des Bac supérieure à la moyenne (22 % contre 20 %) – année 2008,
- Niveau III :
 - part des inscrits en IUT parmi les nouveaux bacheliers : 13 % en Bourgogne contre 11 % au niveau national – année 2008,
 - part des inscrits en STS parmi les nouveaux bacheliers : 28 % en Bourgogne contre 25 % au niveau national – année 2008,
 - part des étudiants inscrits en licence professionnelle parmi l'ensemble des licences : 19 % en Bourgogne contre 21,5 % au niveau national – 2008.

Le taux d'accès des jeunes à l'apprentissage est supérieur à la moyenne nationale : 4,6 % contre 3,4 % en 2007 plaçant la Bourgogne juste derrière la région Centre.

En 2008, la part des baccalauréats professionnels dans l'ensemble des baccalauréats est supérieure à la moyenne : 22 % contre 20 %. En 2009, le taux de nouveaux bacheliers entrant en post-bac est de 72,5 % en Bourgogne contre 74,5 % nationalement.

Depuis 2 ans, le nombre de jeunes en formation professionnelle initiale est stable avec une baisse en second cycle et une hausse en post-baccalauréat. Cette tendance récente est-elle un phénomène passager ou une tendance durable montrant des choix et des pratiques d'orientation des jeunes Bourguignons vers des formations plus longues, de niveau plus élevé ?

L'orientation vers les filières courtes est-elle un choix réel ou « une évidence peu discutée dans les familles ? Quelle place est alors faite au projet du jeune, à sa construction ? Quel accompagnement lui est proposé ?

3 - Objectif de la saisine

Le CESER tentera de répondre aux interrogations suivantes :

► Concernant le décrochage scolaire :

- Quelle est la réalité du phénomène en Bourgogne ?
- Quelles sont les raisons du décrochage scolaire ?
- Quelles pistes de réflexions sont à envisager ?

► Concernant les choix d'orientation :

- Comment sont faits les choix d'orientation ? Comment sont-ils préparés ? Avec qui ?
- Quelle est l'influence du système de formation environnant ?
- Quelle est l'influence de l'offre de formation de proximité dans les choix des jeunes ? Prime-t-elle sur les souhaits du jeune ?
- Quel est le poids du choix politique fait par le Conseil régional de développer l'apprentissage, en lien avec les branches professionnelles et les organisations d'employeurs, depuis de nombreuses années ?
- Le type des emplois offerts en Bourgogne et leur proximité pèsent-ils sur ces tendances ?
- Quelle est l'influence de l'environnement socio-économique et culturel sur la mobilité ?

4 - Modalités de travail

Ce projet d'avis s'inspirera :

- des travaux déjà menés dans le cadre du PRDF, du CPRDF, et sur l'orientation par le CESER,
- des études réalisées par l'INSEE et l'IREDU,
- des ouvrages de référence traitant du sujet.

Le travail de réflexion s'appuiera également :

- sur l'organisation de réunions d'échanges avec les acteurs concernés,
- sur une enquête qui sera réalisée auprès de jeunes Bourguignons suivant une formation au sein d'un lycée professionnel ou d'un CFA. 20 établissements ont été sélectionnés sur l'ensemble des 4 départements (15 lycées professionnels et 6 CFA).

Liste des auditions possibles (liste non exhaustive) :

- Conseil régional de Bourgogne,
- Rectorat,
- Ecole de la deuxième chance de la Nièvre,
- IREDU,
- INSEE.

Echéance

Automne 2011.

Suivi de la saisine

- Désignation d'un conseiller chargé du suivi,
- Détermination des sujets prioritaires à évaluer,
- Présentation de l'avis au Conseil régional et aux différents acteurs.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan régional pour le développement des formations (CPRDF), le Conseil régional de Bourgogne a souhaité l'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional à propos de deux phénomènes d'importance en Bourgogne à savoir :

1. Le décrochage scolaire, qui semblerait plus important dans notre région qu'au niveau national, et sa répartition géographique, inégale au sein même du territoire régional

La Bourgogne affiche un taux de décrochage important : ce sont près de 7 %² de jeunes qui sont sortis du système éducatif sans qualification en 2010. Au regard de cette réalité du décrochage scolaire dans notre région, plus élevé que dans la plupart des autres régions françaises si l'on en croit les données issues du CEREQ, la saisine prend tout son sens, tant dans l'explication de ce phénomène que dans les réponses à y apporter.

2. Les raisons qui poussent un grand nombre de jeunes Bourguignons à s'orienter prioritairement vers l'enseignement professionnel

La Bourgogne occupe la septième place en termes³ de taux d'orientation vers les filières professionnelles, près de 53 % des jeunes sortis de 3^{ème} privilégient ce type de formation contre une moyenne de 44 % en France. L'orientation prioritaire vers ces formations apparaît donc comme une tendance avérée chez les jeunes Bourguignons.

► Le décrochage scolaire en ligne de mire

Pour le CESER, le « décrocheur » est un élève qui quitte de sa propre initiative l'institution scolaire, en arrêtant le cursus en cours avant qu'il ne soit terminé. Faire en sorte que tous les jeunes obtiennent une qualification est un enjeu majeur. C'est un élément important d'entrée dans la vie active et de construction d'un parcours professionnel, facilitant l'accès à la formation continue.

Les questions soulevées par le Conseil régional de Bourgogne interrogent les réponses apportées par le système éducatif à la réussite scolaire des élèves ainsi que sa capacité à détecter et accompagner les difficultés de ces derniers.

Si le décrochage scolaire a toujours existé, il apparaît aujourd'hui comme un véritable fléau auquel il faut rapidement trouver des solutions. Selon le professeur Dominique GLASMAN⁴, l'abandon des études pouvait revêtir un moindre caractère de gravité et, en conséquence, avoir moins de visibilité sociale et institutionnelle, tant que le marché du travail parvenait à absorber une main-d'œuvre non qualifiée. Ceux et celles qui, pour une raison ou une autre, « décrochaient », parfois parce qu'ils désiraient avant tout travailler plutôt que demeurer sur les bancs, pouvaient le faire en espérant trouver du travail. L'école n'était pas perçue comme une nécessité pour l'insertion professionnelle.

Selon l'économiste Denis CLERC⁵, notre société n'a pas mis l'accent sur ce problème. Les jeunes en difficulté perçoivent trois fois moins d'aide à la formation que les enfants des couches aisées, qui continuent leurs études quatre ans ou plus après le bac. Il estime que nous dépensons trois fois plus d'argent pour aider les jeunes à acquérir une formation de bon niveau que nous n'en dépensons pour

² Source CEREQ.

³ Source Eurostat, « Part de l'enseignement professionnel au niveau CITE 3* en 2008 ».

⁴ « Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse », Dominique GLASMAN, Professeur de sociologie, université de Savoie La Bouture, Chronique sociale, 1998.

⁵ Source ; article paru dans la revue Dijonscope dans le cadre des États généraux du développement économique en Bourgogne, Prédiction n°3 L'avenir sera écrit par les jeunes diplômés, M. Denis CLERC.

empêcher les jeunes de décrocher ou d'échouer à leur examen terminal. Lutter contre l'échec scolaire apparaît donc fondamental d'un point de vue économique car les emplois qui sont créés depuis le début des années 2000 sont des emplois à qualification élevée. Les professions intermédiaires et les cadres font presque jeu égal avec les créations d'emplois d'ouvriers et d'employés.

Ce combat est aussi un choix de société où l'humain, sa capacité à comprendre, se réaliser, et influencer sur le monde qui l'entoure est une priorité. Actuellement, presque tous les jeunes atteignent le terme du collège, les deux tiers deviennent bacheliers, la moitié accède à l'enseignement supérieur et 42 % obtiennent un diplôme⁶. Des années 1960 aux années 1990, les progrès de la scolarisation ont été continus en France. L'allongement de la durée de la scolarisation, obligatoire ou non, depuis la maternelle jusqu'au second cycle de l'enseignement secondaire y a fortement contribué.

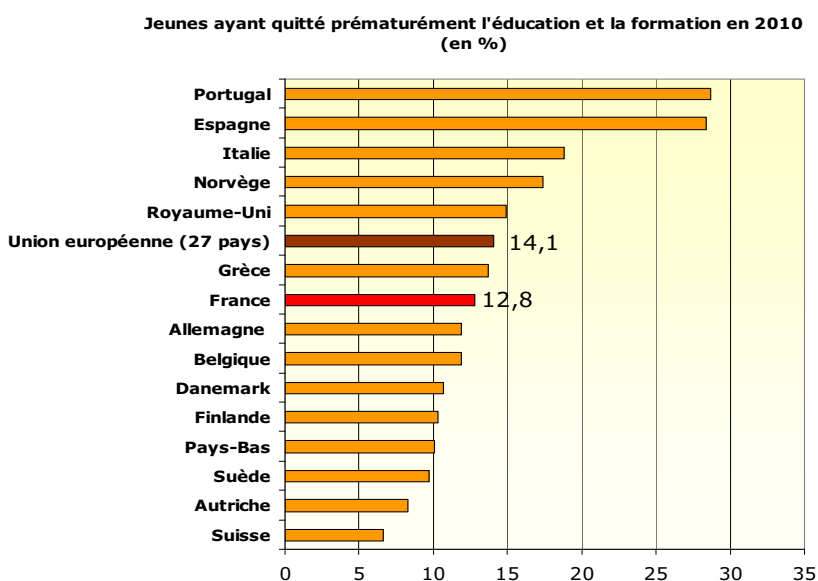
Selon le rapport⁷ relatif à la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, cette progression est la conséquence des objectifs et des moyens fixés en matière d'éducation dans les années 1980, qui s'appuyaient sur la loi « Jospin »⁸, venue compléter le processus d'unification et de démocratisation introduit par l'instauration du collège unique, par la loi « Haby » du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

Si l'accès⁹ à l'enseignement secondaire a nettement progressé dans toutes les catégories de la population depuis les années 1980, cette évolution n'a pas abouti à donner à chaque individu un diplôme. La proportion des personnes sans aucun diplôme a certes diminué, mais nombreux sont les élèves qui sortent encore aujourd'hui du secondaire sans diplôme: en France, c'est le cas de 17 % des élèves, soit 140 000 par an en moyenne entre 2005 et 2007.

► La place de la France dans le monde et en Europe en termes de niveau de qualification

Cet accès massif à l'enseignement secondaire avait permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays dans ce domaine. Pour autant, la population adulte ayant terminé avec succès le second cycle reste moindre que dans de nombreux pays de l'OCDE.

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. L'objectif étant de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « menacées d'exclusion économique et sociale ».



La Commission européenne a fait le constat suivant « beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi ».

⁶ Rapport N° 3458 sur la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, par M. Yves DURAND, Assemblée nationale, 25 mai 2011.

⁷ Rapport N° 3458 sur la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, par M. Yves DURAND, Assemblée nationale, 25 mai 2011.

⁸ Du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

⁹ Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminants socio-économiques, Etude de la DEPP parue dans la revue Education & Formations n° 79 (décembre 2010).

La France compte moins de décrocheurs que l'Union à 27 avec 12,8 % contre 14,1 %, mais ce taux reste tout de même inquiétant au vu des résultats affichés par les pays d'Europe centrale et du nord, qui font figure d'exemple en la matière.

► Du décrochage au chômage de jeunes

La loi du 23 avril 2005 appelle à « garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires.

Parmi l'ensemble des élèves sortant du système éducatif, 9 % possèdent seulement le brevet des collèges, qui n'est plus un diplôme reconnu par le marché du travail. De fait, les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par le chômage en périodes de difficultés économiques. Leur situation devient particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle : ainsi, en 2009, leur taux de chômage peut dépasser 50 % au cours des premières années qui suivent la fin de leurs études.

Selon l'économiste Denis CLERC, dans la tranche des 16-24 ans, 53 % de ceux qui recherchent du travail ont quitté précocement l'école à 16 ou 17 ans ou ont décroché après un échec. Parmi ces 53 %, le taux de chômage est de 40% alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 10 %. En d'autres termes, ce qui se cache derrière le problème de la jeunesse est un problème social. Car ces jeunes qui décrochent sont principalement des jeunes d'origine populaire qui sont en difficulté pour des multiples raisons : la langue maternelle des parents n'est pas le français, le logement dans lequel ils vivent n'offre pas une chambre isolée pour travailler...

► L'orientation scolaire, préparation de l'avenir

L'orientation est en grande partie effectuée par les résultats scolaires, et à partir de ceux-ci, l'élève sera affecté soit dans un lycée général et/ou technologique (Bac général ou technologique), soit dans un lycée professionnel (CAP, BEP, Bac pro).

Il est considéré que l'orientation vise à la fois l'amélioration des systèmes éducatifs et celle des rapports entre éducation et vie professionnelle. Elle se veut un moyen pour réduire l'échec scolaire et la déscolarisation, aider les élèves/étudiants à faire des choix appropriés entre les disciplines et les cursus. Elle consiste également à préparer les jeunes au monde du travail par des enseignements, à les aider à développer certaines compétences leur permettant de mieux gérer leurs transitions, à bénéficier de contacts (apprentissage, stages) avec les professionnels, à découvrir les compétences transversales et l'esprit d'entreprise, et à les encourager à se former dans les domaines où une pénurie a été constatée.

L'orientation scolaire s'intéresse à la manière dont les individus tracent leur cheminement en matière de formation. Elle s'inscrit depuis les années 1990 dans le cadre d'une formation tout au long de la vie où chaque individu serait responsable de son orientation (active) après une période (scolarité obligatoire) durant laquelle il devrait acquérir et maîtriser la compétence lui permettant ultérieurement de choisir et de s'orienter.

Le modèle français a permis depuis cinquante ans un élargissement de l'accès aux études longues, il s'est ouvert aux filles et aux milieux sociaux populaires, mais il demeure profondément inégalitaire en matière de réussite scolaire. Les différences entre catégories sociales sont en effet presque aussi importantes que durant la période précédente marquée par un tri en amont de l'école et un accès fortement inégalitaire.

Le conseil de classe doit se limiter à présenter une proposition (Décret de 1990) : les vœux des familles doivent être pris en considération et, en cas de désaccord, c'est au chef d'établissement d'engager un dialogue avec elles afin d'aboutir à une orientation négociée. Dans la réalité, ce sont les enseignants qui exercent le pouvoir de décision¹⁰ au travers des notes et des critères d'entrée dans telle ou telle filière. Il apparaît que la « ritualisation » du conseil de classe permet d'occulter les conflits en validant des décisions déjà prises avant, c'est-à-dire en dehors de la présence des parents et des élèves¹¹.

Les décisions qui émanent des conseils de classe sont davantage perçues comme subies que choisies par deux élèves sur cinq en fin de 3^{ème} et de seconde, notamment chez les filles. Parmi les élèves qui ont reçu une décision d'orientation contraire à leur choix (27 %), un sur trois la considère injuste, d'autant plus quand elle concerne des établissements professionnels ou technologiques et qu'il s'agit d'enfants de familles immigrées originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne¹².

► Orientation et milieu social

Selon le niveau d'études et le milieu social des parents, ces derniers se montreront plus ou moins exigeants vis-à-vis de leurs enfants¹³. Les demandes d'orientation vont donc varier selon les milieux sociaux. À niveau scolaire équivalent, elles seront plus modestes dans les familles populaires, d'autant plus que l'enfant sera âgé. En fin de 3^{ème}, 66 % des familles de cadres contre 18 % des familles ouvrières demandent une orientation en second cycle long quand leurs enfants ont moins de 9 sur 20 de moyenne au contrôle continu du Brevet¹⁴.

L'autosélection apparaît d'autant plus sévère qu'il s'agit d'élèves faibles ou moyens issus de milieux sociaux populaires, alors qu'elle demeure uniforme (choix pour un second cycle long) chez les « bons » élèves (ceux qui ont plus de 13 sur 20).

Les demandes d'orientation étant déjà socialement déterminées, les conseils de classe vont alors les valider sans chercher à corriger l'autosélection des familles populaires¹⁵, conformément d'ailleurs aux recommandations du ministère de l'Éducation nationale. Les conseils de classe vont ainsi entériner des demandes socialement différenciées en figeant les inégalités sociales qui leurs sont intrinsèques (Duru-Bellat, 2003), p. 578).

➡ C'est l'ensemble de ces enjeux que le CESER souhaite analyser, afin d'enrichir sa réflexion sur les pistes de propositions qu'il adressera au Conseil régional de Bourgogne, ainsi qu'aux acteurs qui œuvrent dans le domaine de la formation initiale.

¹⁰ Boumard & Mialaret, 1997.

¹¹ Calicchio & Mabil-Ion-Bonfils, 2004.

¹² Caille, 2005.

¹³ MEN, note d'information, n°10.32 ; Gonida & Urdan, 2007.

¹⁴ Enquête Jeunes 2002, 2005, Éducation & formations, n°72, p. 137-153.

¹⁵ Roux & Davallon, 2001.

1. LE DECROCHAGE SCOLAIRE

1.1. LES CAUSES DU DECROCHAGE SCOLAIRE

1.1.1. La prise en compte du phénomène

1.1.1.1. *Le décrochage : phénomène nouveau ou préoccupation nouvelle ?*

Il n'existe pas de définition unique du décrochage scolaire. De nombreux termes sont utilisés par les chercheurs pour caractériser les processus en amont ou en aval de ces « ruptures scolaires ». On parle ainsi de « déscolarisation », de « démobilitation scolaire » [R. Baillon], de « désaffiliation » [R. Castel] ou de « non-affiliation » [A. Coulon], de « décrochage passif » [J.-Y. Rochex], d'« exclus de l'intérieur » [P. Bourdieu et P. Champagne]. Ce ne sont pas seulement des questions de vocabulaire car ces termes recouvrent des phénomènes variés.

En effet, ce phénomène peut intervenir tout au long du parcours scolaire de l'élève, de la maternelle à l'université et de ce fait, il n'a pas les mêmes conséquences selon le niveau de sortie du système éducatif. Tout élève quittant de son plein gré le système éducatif avant la fin de l'année scolaire en cours peut-être considéré comme un décrocheur.

Le CESER s'est donc vu dans l'obligation de resserrer sa définition afin de cadrer le champ de l'étude.

Les conseillers ont adopté la définition du gouvernement fondée sur la définition issue du décret du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'éducation, lui-même introduit par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie¹⁶:

« Ce sont les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V (sorties de l'année terminale du second cycle court -CAP et BEP- et des années intermédiaires du second cycle long -secondes et premières générales, technologiques et professionnelles-) ou de niveau IV (sortie des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme) ».

Selon le rapport¹⁷ relatif à la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, 254 000 jeunes répondent aujourd'hui à ces critères. 72 000 étant suivis par le réseau des missions locales, plus de 180 000 peuvent donc être considérés comme « perdus de vue ». La tranche d'âge des 16-18 ans, qui correspond à la fin du collège et aux années de lycée, représente près de 57 % de ces abandons.

Les bacheliers et les étudiants ont donc été exclus du champ de la saisine pour des raisons avant tout pratiques. Cette problématique du décrochage est très différente selon le niveau d'études considéré : un étudiant qui abandonne les études, et un élève de bac professionnel qui quitte le lycée sont deux cas très différents. Ce sont quasiment deux questionnements distincts, car le décrochage intervient à des âges, dans des contextes et dans des parcours de formation différents. Le niveau d'études atteint au moment de la rupture avec le système éducatif est déterminant pour l'avenir de l'élève. Un étudiant décrochant en licence ne sera pas confronté aux mêmes difficultés qu'un apprenti qui abandonne ses études.

¹⁶ Source : Eduscol, <http://eduscol.education.fr/cid48490/analyse-phenomene.html>.

¹⁷ Rapport N° 3458 sur la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, par M Yves DURAND, assemblée nationale 25 mai 2011.

Le temps imparti a été également un paramètre déterminant pour cadrer le champ de la saisine. S'intéresser au décrochage à tous niveaux d'études et à tous âges aurait été trop long compte tenu du délai que s'est imposé le CESER pour pouvoir apporter son éclairage au CRB.

Le CESER a donc choisi de ne s'intéresser qu'aux jeunes du second cycle de l'enseignement secondaire, à savoir les élèves de lycées professionnels et généraux ainsi que les apprentis.

L'Education nationale a donc privilégié l'accueil de nouveaux publics par la création de places (établissements, classes, postes d'enseignants) et de nouvelles filières. Des dispositifs de « lutte contre l'échec scolaire » ont été mis en place au sein de l'école ; des décisions institutionnelles, en particulier concernant le redoublement, se sont inscrites dans cette perspective d'autoriser l'accès à des niveaux plus élevés du parcours scolaire. Les taux de redoublements se sont progressivement réduits dans le primaire, pour augmenter au collège, puis ont diminué au collège pour s'accroître au lycée. Au fond, l'ouverture à de nouveaux publics et la gestion des flux ont été des priorités de l'institution scolaire.

Bien que la définition ait évolué, une comparaison avec les chiffres du décrochage scolaire des années 1990, environ 70 000, ou du milieu des années 2000, 150 000, révèle que le nombre des jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification représente une fraction de plus en plus significative d'une génération.

1.1.1.2. La mesure du phénomène

L'estimation quantitative du décrochage scolaire est un exercice délicat, tant d'un point de vue politique que pratique. Les différentes définitions, la multiplicité des modes de comptage et le faible partage des données sur les élèves sont autant de facteurs qui compliquent cette démarche.

A cela s'ajoute l'obligation d'anonymat et les questions d'éthique, essentielles dans ce type de travaux ; le risque étant bien sûr que la quantification des décrocheurs passe par un « fichage » de tous les élèves.

Lors d'un déplacement dans un collège situé à Plaisir dans les Yvelines¹⁸, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a annoncé qu'il souhaitait la mise en place d'un tel fichier. Le chef de l'Etat a rappelé que le « repérage des décrocheurs » aura désormais lieu chaque année, dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux jeunes.

1.1.2. La massification de l'enseignement secondaire et ses conséquences

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié tout d'abord à l'essor de la scolarisation en maternelle, mis à la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et enfin à l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- presque tous les jeunes parviennent aujourd'hui au terme du collège et 71 % accèdent au niveau du baccalauréat ;
- près des deux tiers deviennent bacheliers ;
- plus de la moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur et 42 % y obtiennent un diplôme.

¹⁸ Dépêche n° 152014, 23 juin 2011.

L'École a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînés. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint, mais il a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire : plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés.

Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés au milieu des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante.

Pour autant, depuis le milieu des années 1990, les progrès de la scolarisation ont tendance à stagner. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise en deçà de 19 années. Si la quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se tournent davantage vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous le statut d'apprenti.

L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat peine à dépasser 70 %. Parmi les jeunes bacheliers, dont la part dans une génération ne varie plus qu'en fonction des taux de succès à l'examen, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. Leur poids relatif tend à diminuer au profit des bacheliers professionnels qui, d'une part, accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur, et d'autre part, y connaissent un taux d'échec important.

L'école, en se démocratisant, n'a cependant pas trouvé les moyens de contrecarrer en son sein l'effet des paramètres socioéconomiques défavorables.

1.1.3. La multiplicité des facteurs pouvant conduire au décrochage

Réduire le nombre de sorties sans diplôme apparaît ainsi comme un objectif essentiel de la politique éducative. Mais pour ce faire, il est important de mieux caractériser les facteurs qui conduisent, même si une telle analyse s'avère assez difficile. Des différentes études consultées, il ressort une multiplicité des facteurs. Dès lors, il existe une grande variété de profils de décrocheurs. Les multiples causes et conséquences de ce phénomène sont souvent imbriquées. Ainsi, l'absentéisme peut-il être considéré non seulement comme une cause de l'abandon scolaire, mais aussi comme un symptôme d'un processus de décrochage.

Cependant, il est possible de dégager trois théories permettant d'appréhender les déterminants de la sortie du système scolaire sans diplôme ¹⁹:

Le poids de l'environnement socioculturel

La première est la « théorie du capital humain » [Becker, 1962]. Selon celle-ci, le devenir scolaire des enfants résulte du capital culturel que les parents transmettent à leurs enfants et de l'investissement qu'ils engagent. La notion de capital culturel, reconnue très officiellement par l'UNESCO par exemple, n'est pas pour autant comprise de la même façon par tous. Pierre BOURDIEU s'inspire à la fois d'une catégorie marxiste (le capital) et d'une utilisation courante par certains économistes pour définir les contours d'un capital culturel, composante d'un capital social, « hypothèse indispensable pour rendre compte de l'inégalité des performances scolaires des enfants issus des différentes classes sociales en rapportant la « réussite scolaire », c'est-à-dire les profits spécifiques que les enfants des différentes classes et fraction de classe peuvent obtenir sur le marché scolaire à distribution du capital culturel entre les classes et les fractions de classe ». Raymond BOUDON, qui conteste sur le fond la vision globale de la société pour partir dans ses analyses de l'individu, puis des agrégats d'individus pour d'expliquer la réalité sociale, attaque directement cette notion. Il explique « l'inégalité des chances » devant l'école par des différences de stratégies familiales qui ont en commun d'être des calculs en termes de coûts et de profits de l'investissement scolaire. Bernard LAHIRE, quant à lui, reprend la problématique de Pierre BOURDIEU pour nuancer et affiner le modèle théorique qui explique l'inégalité scolaire en élargissant la notion de capital culturel.

En effet, on peut considérer l'engagement des parents, tant financier qu'affectif, dans les études de leurs enfants comme un investissement dans le capital humain de ces derniers. Ils le font directement via l'éducation (cours de soutien scolaire), mais aussi via les conditions matérielles (logement, santé).

Les parents moins riches ne peuvent pas offrir à leurs enfants certains biens ou services qui seraient profitables à leur épanouissement cognitif et intellectuel tels que de bonnes conditions de logement, une bonne alimentation, des livres, des visites culturelles, etc. Les personnes qui sortent sans diplôme du système éducatif sont souvent celles qui, du fait de leur milieu social défavorisé, n'ont pas pu disposer de biens et de conditions suffisants pour leur réussite.

Le plus souvent, en cas d'échec ou d'abandon, les parents de classe sociale défavorisée et/ou d'origine étrangère, ne disposent pas de ressources relationnelles ni des réseaux pour trouver des solutions de recours ou de remédiation.

Le « capital scolaire » des parents a également une forte influence sur le devenir scolaire de l'enfant. L'étude²⁰ publiée dans un des numéros de la revue « éducation et formation » confirme le rôle essentiel de la famille dans la réussite scolaire. La situation du père jouerait en amont sur le parcours scolaire, et le niveau de diplôme de la mère aurait un rôle déterminant dans la motivation de l'enfant, ainsi que dans sa préparation du diplôme.

L'influence des situations familiales

Le deuxième type d'explication relève de la psychologie du développement : elle met l'accent sur le stress des parents engendré par des conditions économiques difficiles et son incidence sur les résultats scolaires de l'enfant. Ce stress peut entraîner un comportement parental inadapté et dommageable pour le développement de l'enfant.

¹⁹ Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminants socio-économiques, Etude de la DEPP parue dans la revue Education & Formations n° 79 (décembre 2010).

²⁰ Cf note n° 12.

L'incertitude sur les ressources peut entraîner des conflits entre parents, voire des ruptures familiales. Ces conflits peuvent également affecter le comportement des parents, qui deviennent trop durs, ou au contraire, trop laxistes ou incohérents vis-à-vis de l'enfant.

Le manque d'implication ou de cohérence dans l'éducation des enfants perturbe leur développement social et affectif, les fragilise et les démotive parfois dans leurs études, altérant dès lors leurs chances sur le plan scolaire et pouvant les conduire à sortir du système éducatif sans aucun diplôme.

Aussi, certains modes de vie familiaux peuvent-ils compliquer le suivi par les parents du parcours de leur enfant, mais aussi être déstabilisants pour le déroulement normal de la scolarité (garde alternée, familles recomposées, familles monoparentales).

Les changements structurels de la société

La troisième théorie, qualifiée de « théorie du contexte », considère l'environnement comme une cause structurelle de l'échec scolaire de l'enfant. La situation du marché du travail, les changements démographiques et urbains et la discrimination raciale y jouent un rôle majeur. Le modèle de WILSON d'« isolement social » [Wilson, 1987] est le plus souvent cité : la disparition des emplois industriels bien payés dans les centres-villes américains et le départ des classes moyennes des quartiers urbains pauvres diminuent les chances de ceux qui restent dans ces quartiers d'échapper à la pauvreté. Ces deux phénomènes affaiblissent, en effet, de nombreuses institutions socialisantes (paroisses, partis politiques, organisations locales). Les réseaux utiles pour trouver du travail s'amoindrissent. En outre, le nombre d'adultes occupant un emploi diminue. Pour les enfants, les parents et voisins ne représentent plus des modèles par leur attitude vis-à-vis du travail et de l'école. Or, ceux-ci sont des agents de socialisation importants qui vont influencer la motivation et le regard de l'enfant sur l'école, pouvant conduire celui-ci à abandonner l'école sans aucun diplôme en poche.

Une grande quantité d'informations serait nécessaire pour vérifier les hypothèses sous-jacentes de ces théories. Par ailleurs, il est fort probable que les mécanismes expliquant la sortie sans diplôme du système scolaire relèvent de toutes les théories à la fois. Enfin, deux autres éléments participent au processus du décrochage : les inégalités sociales et le fait que l'école ne parvienne pas à les réduire.

- Dans les déterminants de la sortie du système scolaire, d'autres facteurs rentrent également en considération :

Le rôle de l'école dans la reproduction des inégalités sociales²¹

Les inégalités sociales jouent un rôle déterminant car elles influencent chaque année de la scolarité. L'influence de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient s'accroît. Les origines sociales et familiales contribuent, par les déterminismes qu'elles engendrent, à la reproduction des inégalités sociales.

L'école n'a pas su ou pu prendre en compte la diversification des publics engendrée par la démocratisation de l'enseignement. C'est pourquoi, au lieu de réduire ces inégalités sociales, familiales et culturelles, elle les renforce encore en raison de son fonctionnement, qui demande de plus en plus de travail personnel hors temps scolaire. Bien que les devoirs « à la maison » n'existent pas en théorie (en primaire), le travail personnel de l'élève est rendu nécessaire, encore plus lors du passage au lycée. Il a un effet multiplicateur sur les difficultés rencontrées et renforce les inégalités sociales, car la mise en place de l'accompagnement implique le plus souvent le recours à une aide externe (cours particuliers) nécessitant des financements.

²¹ Sources : Avis du CESER Midi Pyrénées sur les Sorties sans qualification, octobre 2010 ; BLAYA, Catherine, Décrochages scolaires ? L'école en difficulté, De Boeck, 2010.

Les diminutions successives du nombre d'heures d'enseignement dans l'ensemble des cursus scolaires amplifient ce phénomène alors que les méthodes pédagogiques et les contenus de programme ne sont pas réinterrogés en fonction des publics. Les élèves doivent acquérir et assimiler plus rapidement les contenus de formation.

Lors de l'audition²² d'une conseillère d'orientation, nous avons pu entendre que les élèves n'avaient plus « le temps de prendre le temps ». La politique de non redoublement (car un redoublement a un coût), fait que les élèves passent des niveaux scolaires sans avoir acquis ni le bagage ni la maturité nécessaire.

Le manque de temps de partage d'expériences entre professeurs ne permet pas à ces derniers d'échanger avec leurs collègues et d'expérimenter de nouvelles pratiques. D'ailleurs²³, le passage à temps plein des stagiaires enseignants ne va pas faciliter leur intégration ni leur donner le temps de profiter des acquis de leurs aînés.

L'institution scolaire le reconnaît elle-même puisque les récentes réformes du primaire, du collège comme du lycée, mettent en place des dispositifs d'accompagnement éducatif avec de l'aide personnalisée, des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires...

De plus, les influences éducatives dépassent largement la sphère de l'école. En effet, l'attention se porte toujours sur le temps de l'école et le temps de la famille, mais un troisième temps, celui de « l'éducation informelle », durant lequel les jeunes sont davantage livrés à eux-mêmes, a tendance à augmenter. Ce temps peut être utilisé pour des activités « extra », « para » ou « péri » scolaires, activités culturelles, artistiques et sportives. Il sera mis à profit différemment selon les catégories socioprofessionnelles, selon le niveau et les conditions de vie, les possibilités de financement ou d'accès, et en fonction de l'intérêt et de l'investissement des familles. C'est aussi dans ces temps d'activités là, autres que scolaires, que se joue la réussite scolaire, parce que s'y réinvestissent des connaissances acquises en cours et s'y développent des éléments sur le sens et sur l'identité des personnes. Ils constituent un moment éducatif complémentaire à la scolarité.

Le facteur aggravant de la pauvreté

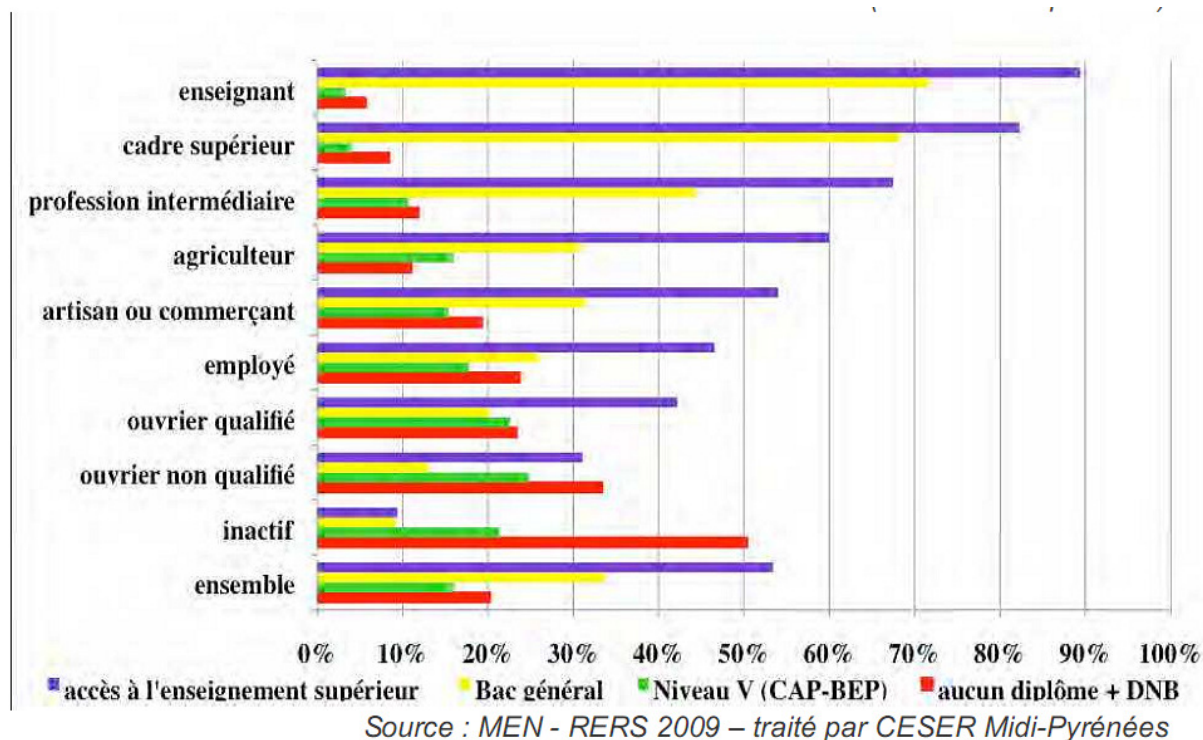
Le plus souvent, les causes sont aussi d'origine sociale et sont aggravées par la pauvreté et la précarité dans lesquelles vivent trop d'enfants et de jeunes (conditions de logement notamment et possibilité de disposer d'un espace à soi pour faire ses devoirs). Ainsi, selon « l'Observatoire des inégalités », en 2009, 84 % des élèves français en situation d'échec scolaire ou de sortie du système éducatif sans diplôme, sont issus de « catégories sociales défavorisées ». Constituant 31 % des élèves de 6^{ème}, ils ne représentent plus que 18,2 % des admis au Baccalauréat.

Les situations de pauvreté, dont l'aggravation est attestée par le rapport présenté en octobre 2009 par le Gouvernement à l'occasion de la « Journée mondiale du refus de la misère » sur des chiffres recueillis en 2007, touchent en premier lieu les enfants et les jeunes. Ils subissent les conséquences des difficultés de leurs parents, notamment l'absence de logement stable et l'errance d'hébergement provisoire en hôtel social, quand ils ne sont pas placés hors de leur famille.

²² Audition de Mme Marine LEPEULE, conseillère d'orientation psychologue, CGT éduc.

²³ Audition SNES FSU.

Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires et accès à l'enseignement supérieur des élèves du panel 1995 selon l'origine sociale²⁴ (France métropolitaine)



La place²⁵ et la valeur que représente l'école dans la famille, ou parfois dans « le quartier », a une incidence sur la réussite scolaire et sur l'adaptation d'un jeune. Ainsi, il se peut que la réussite sociale et financière ne passe pas toujours par l'école. Lorsque l'école n'est pas ou plus une valeur pour son entourage, il est très dur pour un jeune de trouver une motivation. Le repli sur des socialisations extrascolaires peut être une façon d'exister socialement, de retrouver une image de soi valorisante, différente de celle de « raté » ou de « nul à l'école ».

Même s'il faut éviter les écueils des stéréotypes et préjugés déterministes, il s'avère donc qu'un faible statut socioéconomique, un faible niveau de scolarité des parents et plusieurs aspects de la structure familiale (conflit, alcoolisme, violence, ...) sont des caractéristiques majeures du profil du décrocheur. De plus, l'ouverture du champ de la réussite scolaire aux dispositifs marchands (sociétés de soutien scolaire et cours particuliers) constitue une source d'inégalités supplémentaires au détriment des plus démunis.

²⁴ RERS 2009 : « le panel 1995, représentatif au 1/40e de la population scolarisée en sixième et SES en septembre 1995 a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

²⁵ Avis du CESER Limousin, Echec et décrochage scolaires en Limousin, 17 juin 2011.

Le décrochage : filles-garçons, une différence

En 2004, comme vingt ans auparavant, les parcours scolaires des filles se distinguent de ceux des garçons. Les filles réussissent mieux leurs études, comme dans la plupart des autres pays développés, quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou discipline considérée. 68 % d'une génération de filles possèdent le baccalauréat contre 56 % pour les garçons.

Le décrochage scolaire est d'ailleurs un phénomène majoritairement masculin en France comme en Europe : en 2010, 15,4 % de jeunes hommes français ont abandonné leur formation contre seulement 10,3 % des filles.

Jeunes hommes ayant quitté prématurément la formation et l'éducation²⁶

	2007	2008	2009	2010
Union européenne (27 pays)	17,1	16,9	16,3	16,0
France	15,2	14,0	14,5	15,4

Jeunes femmes ayant quitté prématurément la formation et l'éducation.

	2007	2008	2009	2010
Union européenne (27 pays)	13,0	12,9	12,5	12,2
France	10,3	9,9	10,3	10,3

Les filles mènent des études plus longues. Elles sont plus souvent diplômées de l'enseignement du supérieur. Les choix d'orientation divergent à chaque étape de la scolarisation : les filles sont sur-représentées dans les filières littéraires du secondaire et du supérieur, dans les filières professionnelles des services, dans les IUFM et dans les écoles paramédicales et sociales. A contrario, les garçons sont majoritairement présents dans les filières scientifiques et industrielles, notamment dans les IUT et les écoles d'ingénieurs. Les résultats scolaires et les choix d'orientations diffèrent en raison de motivations et de jugements eux-mêmes différents. À niveaux scolaire et social équivalents, ils sont à l'origine de ces disparités persistantes.

1.1.4. La difficulté de l'institution à traiter certaines problématiques

L'institution peine à traiter certaines difficultés scolaires (par exemple : la dyslexie, le handicap, l'accueil et l'intégration des élèves nouveaux arrivants, etc.). Comme le soulignait le co-secrétaire départemental du Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FSU), M. Alexandre VANESSE, lors de son audition, le contexte du système éducatif français, notamment la forte baisse des moyens (réduction des capacités d'accueil, classes surchargées, difficultés non détectées...), ses particularités (comme la baisse du taux de redoublement, le recours important à la notation,...) constituent autant d'éléments, externes au jeune et à sa famille, pouvant accentuer le risque de décrochage.

²⁶ Source : Eurostat.

Les jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

M. Alexandre VANESSE a également insisté sur la diminution des postes d'infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de psychologues, de conseillers d'orientation psychologues et de conseillers principaux d'éducation, qui ne permet plus au travail de dépistage des difficultés socio-économiques et médicales des élèves de s'exercer dans de bonnes conditions. L'ensemble de ces métiers est de plus en plus menacé et la pression qui s'exerce sur ces derniers accentue d'autant l'ampleur du phénomène. Il semble nécessaire d'avoir un encadrement suffisant, formé et cohérent pour pouvoir s'attaquer au décrochage.

Donc²⁷, même si les difficultés scolaires pouvant conduire jusqu'au décrochage et à l'abandon des études ont des causes personnelles et subjectives, elles peuvent également venir de l'école elle-même, ou plus exactement d'une inadaptation réciproque entre les élèves, leurs parents et l'institution scolaire.

Elles sont alors d'origine institutionnelle ou pédagogique. C'est notamment ce qu'ont mis en évidence des chercheurs comme Catherine BLAYA²⁸ à propos de l'impact du « climat scolaire », ou bien Elisabeth BAUTIER²⁹.

Ce qu'il faut retenir

- L'estimation quantitative du décrochage scolaire est un exercice délicat tant d'un point de vue politique que pratique. Les différentes définitions, la multiplicité des modes de comptage et le faible partage des données sur les élèves sont autant de facteurs qui compliquent cette démarche.
- Les situations familiales, l'environnement socioculturel, le lieu de vie et les difficultés économiques des familles peuvent déstabiliser certains enfants et avoir une influence sur leur parcours scolaire.
- Le décrochage scolaire est le résultat d'une conjonction de facteurs personnels ayant trait à l'environnement de l'enfant, et de facteurs extérieurs à ce dernier puisque venant du fonctionnement même du système éducatif.
- En se démocratisant, l'école n'a pas trouvé les moyens de contrecarrer en son sein l'effet des paramètres socioéconomiques défavorables.

²⁷ Avis CESER Limousin déjà cité.

²⁸ BLAYA Catherine, FLOC'H Benoît, « Ils dépriment, ils décrochent », Le Monde de l'éducation, février 2007.

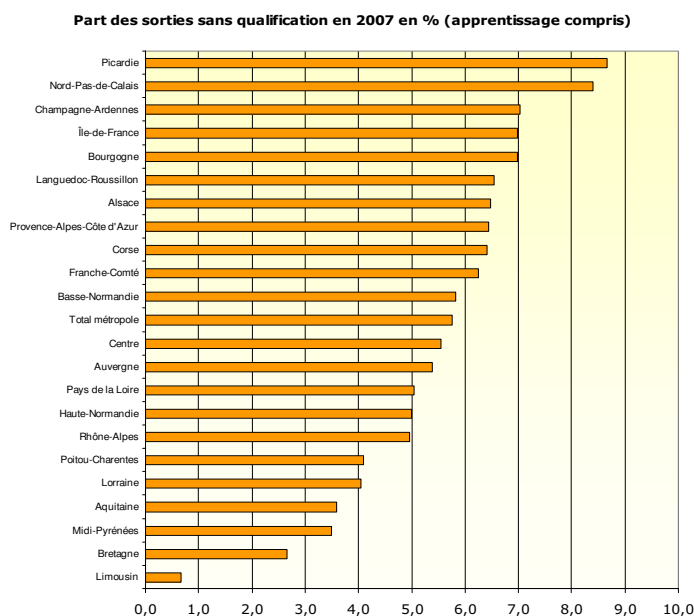
²⁹ « Décrochage scolaire : genèse et logique des parcours », Elisabeth BAUTIER, Equipe Escol (Université de Paris VIII), mars 2003.

1.2. LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN BOURGOGNE

1.2.1. Appréhension du phénomène de décrochage en Bourgogne

L'étude du CEREQ³⁰ compare les sorties sans qualification dans les différentes régions françaises. On note que la Bourgogne occupe la 4^{ème} place des régions comptant le plus de décrocheurs. La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais affichent les moins bons résultats avec près de 8.5 % de décrocheurs. Le profil socioéconomique de ces régions, marquées par la désindustrialisation et le chômage, peut être un facteur explicatif fort de l'abandon massif des études par les élèves.

Si des chiffres européens et nationaux sont disponibles, il est en revanche plus difficile d'accéder aux données académiques pour quantifier précisément les décrocheurs et établir leur profil socioéconomique.



Après avoir délimité le champ de la saisine en adoptant une définition stricte du décrochage, l'objectif était de quantifier le nombre de décrocheurs en Bourgogne et de les localiser sur le territoire. Très vite, le dénombrement précis de ces jeunes décrocheurs s'est avéré difficile, voire impossible, et ce pour de multiples raisons :

- La difficulté du suivi d'une génération au fil des années scolaires, qui permettrait d'établir le parcours des élèves et d'observer ainsi les périodes de rupture avec le système éducatif.
- Le manque de partage des données sur les élèves entre les établissements et les académies : un élève « perdu de vue » dans un établissement n'a pas forcément décroché, il est peut-être inscrit dans un autre établissement ou dans une autre académie. Ce point soulève également la question de la prise en compte des flux migratoires entre académies et les doublons que cela peut engendrer dans la quantification des effectifs.
- Concernant le recensement des apprentis, on constate qu'ils ne sont pas toujours comptabilisés dans les effectifs du second cycle de l'enseignement secondaire. Pourtant, les centres de formation des apprentis représentent une part non négligeable des choix d'orientation après la 3^{ème}. Se pose ici le problème du partage des données et de leur centralisation vers un organisme référent en matière de statistiques scolaires. A cela s'ajoute la méconnaissance de l'origine scolaire des apprentis qui fausse les estimations. Si l'on s'intéresse par exemple aux choix d'orientation post collège, il ne faudrait retenir que les élèves sortant de 3^{ème} dans les nouveaux entrants en CFA.

³⁰ Source : étude du CEREQ citée dans l'état des lieux du CPRDFP Région Bourgogne 2011-2015.

1.2.2. Le décrochage scolaire au sein des territoires bourguignons

Pour palier ces lacunes, les taux de scolarisation au sein des 4 départements bourguignons peuvent fournir un premier indicateur quantitatif de comparaison entre les territoires.

Part de la population scolarisée selon l'âge en 2007 (en %)³¹

	Bourgogne	Saône-et-Loire	Côte-d'Or	Yonne	Nièvre
2 à 5ans	74,8	75,7	74,4	72,6	77,0
6 à 14 ans	98,9	99,0	99,0	98,8	98,8
15 à 17ans	96,1	96,1	96,9	95,5	95,5
18 à 24 ans	47	38,8	58,9	36,2	40,0

On constate que l'Yonne et la Nièvre, les deux départements les plus « pauvres » de la région, sont ceux qui présentent les plus faibles taux de scolarisation, particulièrement dans la classe d'âge des 15 à 17 ans soit la période de fin de 3^{ème} / début du second cycle du secondaire. L'école étant obligatoire jusqu'à 16 ans, les 3,9 % d'élèves âgés de 15 à 17 ans non scolarisés en Bourgogne peuvent être considérés comme des décrocheurs.

Le CEREQ³² avance le chiffre de 7 % de sorties sans qualifications en Bourgogne en 2007 (voir graphique précédent). Aux 3,9 % des élèves non scolarisés, il convient d'ajouter environ 3.1 % de jeunes qui sortiront sans aucun diplôme

Part de la population scolarisée en Bourgogne en 2007³³ :

	Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	74,8	74,4	75,1
6 à 14 ans	98,9	98,9	98,9
15 à 17 ans	96,1	95,6	96,7
18 à 24 ans	47,0	44,2	49,9

Le recensement effectué par l'INSEE en 2008 permet également d'estimer le décrochage scolaire à travers la population non diplômée. La carte suivante indique la part des plus de 15 ans sans diplôme par zones d'emploi en Bourgogne. Deux types de territoires sont particulièrement touchés par le phénomène de décrochage scolaire : les territoires ruraux et les territoires ayant une histoire industrielle.

Les pays du Châtillonnais, de la Bresse bourguignonne et de l'Avallonnais sont des territoires ruraux, marqués par la place encore importante de l'agriculture. L'offre de formation y est assez faible et l'éloignement des grands bassins de formation constitue une contrainte pour les jeunes. A cela s'ajoute l'environnement culturel dans lequel évolue l'élève : les CSP telles que les ouvriers ou les agriculteurs maîtrisent mal les méandres de la scolarité et sont susceptibles de valoriser davantage le travail précoce que les études longues³⁴. Ces deux caractéristiques ne favorisent donc pas un parcours scolaire long,

La situation de Montceau-les-Mines et du Creusot confirme le fait que les caractéristiques économiques d'un territoire influencent le taux d'abandon des études.

³¹ Source : INSEE, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

³² Source : Base GSE - Céreq - Rectorat - SSA 2010.

³³ Source : INSEE, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

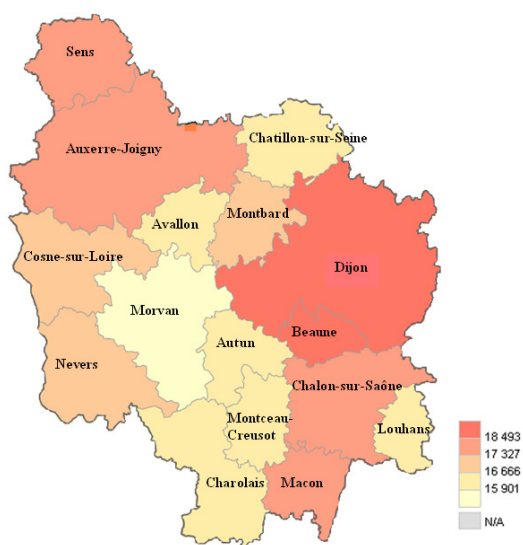
³⁴ Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminantes socio - économiques, étude de la DEPP.

La ville du Creusot, marquée par son industrie métallurgique et technologique, présente le profil des villes industrielles de la fin du XX^{ème} siècle. De fait, l'économie locale offre encore des postes d'ouvriers spécialisés peu qualifiés, beaucoup moins présents dans notre économie actuelle. Au Creusot, il n'est pas forcément nécessaire d'être diplômé pour trouver un emploi. L'abandon des études n'apparaît donc pas comme un échec.

Cette affirmation est d'autant plus vraie que la zone d'emploi de Montceau-Le Creusot est touchée par le chômage du fait de la désindustrialisation et de la fermeture des mines à la fin du XX^{ème} siècle. La baisse du niveau de vie et la peur du chômage peuvent être des facteurs incitatifs de l'abandon des études pour trouver au plus vite un emploi, même si ce dernier est peu qualifié. Ces exemples appuient l'hypothèse selon laquelle la structure de l'économie locale et le niveau de vie constituent des facteurs explicatifs importants du décrochage scolaire : ces zones d'emplois, marquées par des caractéristiques sociales et économiques fortes, comptent plus de 20 % de personnes de 15 ans ou plus sans diplôme.

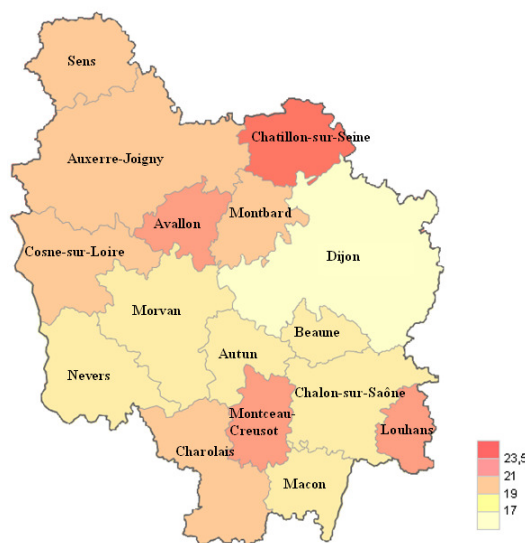
Pour mieux comprendre le phénomène de décrochage scolaire, il est donc nécessaire d'étudier les caractéristiques socioéconomiques des zones d'emploi. En effet, les sorties précoces du système éducatif sont le résultat de facteurs sociaux cumulatifs (l'origine socioculturelle ou le revenu). La localisation géographique rentre également en ligne de compte. Il est pertinent de dresser le profil social du territoire bourguignon, de connaître les catégories socioprofessionnelles dominantes et leur répartition dans l'espace, d'estimer le niveau de vie moyen via le revenu et de comparer ces indicateurs au nombre de sorties sans qualification.

Revenu médian par unité de consommation en 2008 (en euros)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale

Part de la population des 15 ans ou plus sans diplôme par zone d'emploi en 2008 (en %)



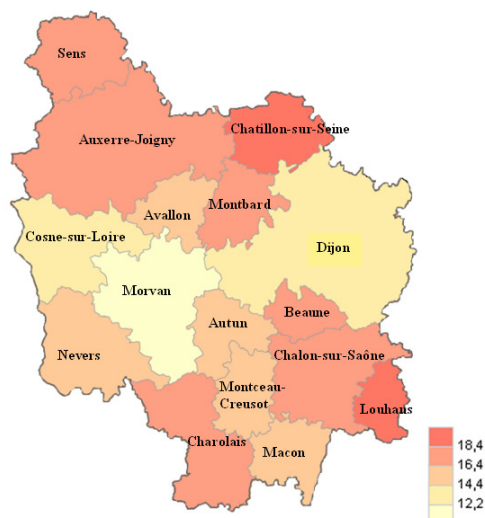
Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale

Si l'on confronte les deux cartes, on constate que les zones³⁵ les plus riches sont celles qui sont les moins touchées par le décrochage scolaire. A l'inverse, les zones les plus pauvres sont celles qui comptent le plus de non diplômés. On note également que certains espaces à dominante rurale, comme le Morvan, sont les territoires les plus pauvres de la région. Les observations précédentes suggèrent que ces territoires présentent deux facteurs de risque de décrochage scolaire : ils sont ruraux et isolés géographiquement, et ils sont touchés par une plus grande pauvreté que dans le reste de la région.

³⁵ La carte présente le revenu médian par unité de consommation par zone d'emploi en Bourgogne.

Unité de consommation : le nombre d'Unités de consommation (UC) d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Part des ouvriers dans les 15 ans et plus par zone d'emploi en 2008 (en %)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale

Part des cadres de 15 ans ou plus par zone d'emploi en 2008 (en %)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale

En ce qui concerne la structure de la population, les cadres et les professions supérieures se concentrent dans les grandes villes bourguignonnes. C'est dans la capitale régionale qu'ils sont les plus nombreux : plus de 6,6 % des travailleurs à Dijon sont des cadres, contre moins de 3,8 % à Avallon.

En revanche, les ouvriers sont très présents dans le Châtillonnais, la Saône-et-Loire ainsi que dans l'Yonne.

Les territoires qui comptent le plus d'ouvriers et le moins de cadres dans leur population active sont également ceux qui comptabilisent le plus de personnes sans diplôme.

Le décrochage scolaire trouve donc ses origines dans l'environnement socioculturel et économique de l'élève. La profession des parents s'avère être un facteur explicatif fort des sorties précoces³⁶.

Ce sont les territoires constitués³⁷ de catégories socioprofessionnelles basses qui comptent le plus de sorties sans qualification.

³⁶ La déscolarisation, Dominique GLASMAN et Françoise OEUVRAD, la Dispute, 2004.

³⁷ Source : INSEE, RP 2007 exploitation complémentaire.

1.2.3. La mesure du phénomène en Bourgogne

► L'académie, un territoire composite³⁸

L'académie souffre de deux handicaps d'ordre « extrascolaire ». Le premier, de nature géographique, tient au caractère composite des territoires ruraux et aux difficultés relationnelles entre les différents bassins de vie. Le second, d'ordre sociologique, est très souvent lié aux transformations économiques lourdes enregistrées depuis une quinzaine d'années, notamment dans le secteur de la production.

A cela s'ajoutent des réalités d'ordre culturel que l'académie doit intégrer dans sa stratégie. En matière de poursuite d'études, notamment, des modes de fonctionnement spécifiques ne manquent pas d'interférer avec les données précédentes : la diversité des choix de mode d'accès à la professionnalisation, notamment par l'apprentissage et l'intérêt marqué de près d'un tiers des bacheliers pour des sites d'établissements supérieurs, hors académie.

L'académie se caractérise par un territoire composite au sein duquel cohabitent les microstructures des zones rurales de l'ensemble des départements, et des « macrostructures » très présentes, notamment, dans le nord de l'Yonne.

La transformation d'une part importante du milieu rural agricole, conjuguée à la baisse démographique ayant conduit à la quasi-désertification de certains territoires, y compris au centre de la région, a entraîné des mouvements de population nécessitant de regrouper, dans la plupart des « centres bourgs » sur un même site, un ensemble, parfois un peu hétérogène, de formations générales, technologiques et professionnelles.

La ruralité est bien réelle mais pas omniprésente. Pour importante qu'elle soit, la ruralité de la Bourgogne n'a pas été prise en compte par l'Education nationale comme c'est le cas dans les académies de Clermont-Ferrand ou Limoges, qui bénéficient de moyens supplémentaires pour pallier les handicaps induits. Elle est une donnée non générale et surtout contrastée au sein de l'académie (le département de la Nièvre étant le plus concerné) ainsi qu'à l'intérieur de chaque département (le Charolais et le Louhannais en Saône-et-Loire, l'Auxois, le Morvan ou le Châtillonnais en Côte-d'Or, l'Avallonnais, La Forterre ou La Puisaye dans l'Yonne). Pourtant, la Bourgogne présente tous les indicateurs et les caractéristiques d'une académie à forte dominante rurale.

Globalement, les indicateurs territoriaux de l'académie sont assez proches de ceux des académies les plus rurales de France. La population rurale représente un habitant sur trois (32,87 %). Dans la Nièvre, cette proportion est de un habitant sur deux (49,34 %). Plus significatifs encore sont les indicateurs de la population du rural dit « isolé » avec, pour l'académie, un pourcentage de 22,08 %, soit près du double de la proportion nationale. La densité de la population scolarisable (2-16 ans) de 9,07 jeunes au km², est inférieure à la moitié de la densité nationale (20,61), avec une valeur minimale de 5,31 dans la Nièvre.

L'éparpillement des structures d'accueil et le débat récurrent sur la pertinence des microstructures sont le lot de toutes les académies à forte dominante rurale. Celle de Dijon n'échappe pas à la règle.

Un réseau d'écoles éparpillé, des écoles maternelles à redynamiser, des circonscriptions écartelées.

³⁸ Eléments d'analyse issus du Rapport de l'IGAENR, *Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon*, novembre 2004.

L'accueil des enfants de deux ans est assez massivement situé en zone rurale. La Nièvre est le département qui en accueille le plus avec 37 % de la classe d'âge, soit près de 8 points au dessus de l'indicateur académique (29,3 %). Le département de l'Yonne, bien que fortement rural, fait figure d'exception en la matière, avec seulement 18,7 %.

Cette caractéristique peut expliquer le fort taux de décrochage scolaire dans l'Yonne rurale et justifie les critiques sévères formulées par les inspecteurs généraux dans leur rapport sur l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon³⁹.

Cet accueil a tendance à être considéré, par l'institution, comme une simple variable d'ajustement alors que les acteurs des milieux ruraux défavorisés y voient, au contraire, un service public indispensable. Le rural isolé, notamment, est confronté à de grandes difficultés économiques et sociales, avec pour conséquence des carences éducatives notoires. La question de la prévention devient alors déterminante et passe, bien souvent, par l'accueil de la petite enfance.

► Les difficultés de quantification du décrochage scolaire

Dans le cadre de cette réflexion, les conseillers du CESER ont pu rencontrer M. Laurent HUGOT, Chef du service académique d'information et d'orientation, ainsi que Mme Carole DESBROSSES, Coordonnatrice MGI académique. Lors de cette réunion d'échanges, la Commission a été informée d'un travail statistique en cours au sein des plateformes de suivi, visant à quantifier le décrochage scolaire dans l'Académie.

Afin de mener à bien la saisine régionale, le CESER a souhaité pouvoir disposer des données chiffrées du décrochage scolaire, sa répartition par département et par bassins de vie en région Bourgogne. Cependant, la consolidation des données est en cours. En effet, chaque élève décrocheur fait l'objet d'une vérification individuelle de sa situation, ce qui peut être complexe, notamment lorsque ce dernier a changé d'académie ou est entré dans la vie active. Il se trouve alors hors des fichiers de l'Education nationale, de l'enseignement agricole et des missions locales.

Malgré le manque de données quantitatives précises sur le décrochage en Bourgogne, il est possible d'établir un profil des décrocheurs grâce aux données fournies par la Mission locale de Dijon et la Mission générale d'insertion. Le choix d'auditionner la Mission locale de Dijon s'explique par le fait que l'agglomération dijonnaise présente en termes de cohortes une importance en pourcentages qui permet de retrouver les phénomènes socio économiques que l'on peut connaître dans le reste du territoire bourguignon.

³⁹ Eléments d'analyse issus du rapport de l'IGAENR, Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon, novembre 2004.

Jeunes sans diplôme professionnel ayant été reçus pour la 1^{ère} fois en 2009 par la Mission locale de Dijon, dont l'âge au moment de leur réception était compris entre 16 et 18 ans ⁴⁰ :

	Niveau VI	Niveau V Bis	Niveau V	Niveau IV
Aucune certification	361	1	0	0
Certificat de qualification professionnelle	0	0	1	0
Certificat de formation générale	39	2	2	0
Diplôme national du brevet	6	113	32	7
Diplôme national du brevet série professionnelle	0	20	2	0
Diplôme national du brevet série technologique	0	7	0	0
Formation diverse de niveau 6	0	3	0	0
Non renseigné	8	7	7	2
TOTAL	414	153	44	9

En 2009, la MILO de l'arrondissement de Dijon a reçu majoritairement des jeunes n'ayant pas atteint la fin du collège. 87 % des jeunes rencontrés par cet organisme n'ont donc aucune qualification.

Sur les 620 jeunes décrocheurs recensés, presque 60 % sont des garçons et 21 % viennent d'une Zone urbaine sensible (ZUS) de Dijon.

Le décrochage scolaire intervient essentiellement durant l'année de 3^{ème} et au début du second cycle de l'enseignement secondaire. On note également que l'abandon des études est particulièrement marqué dans les voies professionnelles.

Au vu de ces observations, il est donc légitime d'établir un lien entre décrochage scolaire et formation professionnelle. Les jeunes accueillis par la MGI viennent pour 30 % d'entre eux des voies professionnelles, contre seulement 15 % des filières générales.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe : c'est un cumul de handicaps sociaux, économiques et culturels qui poussent les jeunes à quitter le système éducatif. Les sorties sans qualification en Bourgogne sont plus importantes dans les espaces ruraux et dans les villes industrielles. C'est également sur ces territoires que les revenus sont les plus faibles et que les CSP sont les plus basses. Se pose évidemment les questions de la représentation de l'école au sein de ces CSP, et de l'accès à la culture. Bien souvent, les études sont peu valorisées et les familles sont éloignées de la culture scolaire, ce qui ne favorise pas la poursuite des études de leurs enfants⁴¹.

Tous les territoires ne sont pas égaux face au phénomène du décrochage : plus ils sont pauvres et ruraux et plus les décrocheurs sont nombreux ; c'est un cercle vicieux social et spatial qui s'installe et qu'il est nécessaire de casser pour redynamiser ces espaces.

⁴⁰ Donnée issues du logiciel Parcours 3 pour l'arrondissement de DIJON.

⁴¹ *Le décrochage scolaire de l'intérieur : interaction de processus sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers*, Stéphane Bonnery.

Cette problématique se pose également dans les zones urbaines défavorisées où le décrochage scolaire est sans doute plus important. Cependant, le manque de données détaillées et précisément localisées n'a pas permis d'analyser ce phénomène par quartiers urbains.

Quelle que soit sa localisation, le décrochage scolaire pose évidemment la question de l'équité territoriale en matière d'accès à la formation, de mobilité et de désenclavement des zones rurales et des quartiers défavorisés.

Effectifs et origine des jeunes accueillis par la MGI au 30 novembre 2010

Niveau scolaire	Filles	Garçons	Total	%
6 ^{ème} à 4 ^{ème} (avec SEGPA et 4 ^{ème} AS)	8	9	17	5.0
3 ^{ème} SEGPA	12	11	23	6.8
3 ^{ème} DP6, d'insertion, techno agricole	18	12	30	8.8
Autre 3 ^{ème}	40	28	68	20.1
Primo-arrivants 1 ^{er} cycle	8	12	20	5.9
Autres	12	19	31	9.1
Total 1^{er} cycle	98	91	189	55.8
1 ^{ère} année CAP / BEP	14	14	28	8.3
Terminale CAP / BEP	3	11	14	4.1
2 ^{nde} professionnelle	4	18	22	6.5
1 ^{ère} professionnelle		3	3	0.9
Terminale professionnelle	1	4	5	1.5
Apprentissage niveau V	8	11	19	5.6
Apprentissage niveau IV		1	1	0.3
Primo-arrivants 2 nd cycle pro	1	4	5	1.5
Autres	1		1	0.3
Total 2nd cycle professionnel	32	66	98	28.9
2 ^{nde} G et T	9	11	20	5.9
1 ^{ère} G et T	4	3	7	2.1
Terminale G et T	11	11	22	6.5
Primo-arrivants 2 nd cycle G et T	1	1	2	0.6
Total 2nd cycle G et T	25	26	51	15.0
Enseignement supérieur				
Autre enseignement supérieur		1	1	0.3
Total enseignement supérieur		1	1	0.3
TOTAL	155	184	339	100

Ce qu'il faut retenir

- L'origine sociale et le niveau de vie influencent fortement les parcours scolaires.
- La localisation géographique constitue également un déterminant fort dans la poursuite des études, les espaces ruraux étant plus touchés par le décrochage scolaire que les zones urbaines.
- Le décrochage scolaire apparaît comme une conséquence « logique » de la structure de la population bourguignonne.
- La ruralité est bien réelle mais pas omniprésente. Pour importante qu'elle soit, la ruralité de la Bourgogne n'a pas été prise en compte par l'Education nationale comme c'est le cas dans les académies de Clermont-Ferrand ou Limoges, qui bénéficient de moyens supplémentaires pour pallier les handicaps induits.

Ces observations prouvent que l'abandon des études n'est pas le seul fait de l'élève ; c'est un cumul de facteurs, de handicaps, qui le poussent vers la sortie du système éducatif.

1.3. DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Il est possible d'ores et déjà de dire que nombre d'entre eux n'ont jamais été mis en place et que d'autres ont été abandonnés avant leur évaluation. Enfin, leur mise en œuvre a rarement tenu compte des disparités locales.

1.3.1. Les dispositifs de prévention du décrochage scolaire au sein de l'Education nationale

► *Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)*

Un PPRE est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun : le français, les mathématiques et, au collège, la première langue vivante. Il fixe des objectifs précis en nombre réduit et prévient l'aggravation des difficultés, ou permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages.

Proposé à l'école élémentaire et au collège, il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève. Il est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Au terme du PPRE, l'enseignant, en général le professeur principal, dresse un bilan pour décider : sa poursuite, son interruption, la révision de ses objectifs, ou l'introduction de nouvelles actions.

S'effectuant hors temps scolaire, ces temps de remise à niveau sont impossibles à suivre pour les enfants dépendant des transports scolaires.

► *Les classes-relais*

Mises en place à titre expérimental à partir de 1985 et instituées par une circulaire en 1998, les classes-relais accueillent des jeunes soumis à l'obligation de scolarité, mais en risque de marginalisation, voire en rupture scolaire et sociale. Ceux-ci ont souvent connu très tôt des difficultés importantes d'apprentissage, mais c'est au collège (plutôt en 4e ou 3e) qu'ils ont manifesté des comportements à partir desquels ils ont été considérés comme déscolarisés ou en voie de l'être. Il s'agit d'enfants de familles souvent précarisées.

Ces classes, accueillant des élèves provenant de plusieurs établissements, ne relèvent pas de l'enseignement spécialisé. Les élèves accueillis ne souffrent pas de déficiences mentales, même si des enseignants spécialisés et des éducateurs y interviennent.

Développées en partenariat avec le ministère de la Justice (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse), le ministère de la Politique de la ville, les collectivités territoriales et le tissu associatif de proximité, elles accueillent les élèves pour une durée allant de quelques semaines à un an maximum.

En Côte-d'Or, en 2010⁴², sur 25 élèves accueillis dans le dispositif existant (deux classes : l'une à Marcelle Pardé, l'autre au Parc), 84 % ont poursuivi leur scolarité.

⁴² Source : Article du Bien Public du 16 juillet 2011.

Le Conseil général, l'Education nationale et la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse avaient reconduit en mai dernier, pour la rentrée 2011, deux classes-relais.

Or, on vient d'apprendre que la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) réduisait son engagement dans le dispositif. Depuis la création des classes-relais, un éducateur de la PJJ les encadrait à mi-temps. A la rentrée prochaine, il ne sera plus là qu'une journée par semaine.

M. Maxence CHAPOUTIER, directeur territorial adjoint, confirme ce désengagement. Et il donne trois raisons à cela : « l'orientation des politiques nationales a été modifiée pour ce qui concerne la PJJ, qui doit désormais mettre du personnel dans des Etablissements de réussite scolaire (ERS). Dans ces établissements sont accueillis des enfants qui sont en grande situation d'échec. Et même s'il n'y a pas d'ERS en Côte-d'Or, nous devons appliquer la politique nationale ».

> Par ailleurs, selon les statistiques, aucun jeune pris en charge par la PJJ n'a été scolarisé en 2010 dans ces classes-relais.

> Enfin, il faut recentrer, comme le veut la loi de 2007, la PJJ sur le pénal, et recentrer sur le Conseil général ce qui concerne la protection sociale. Nous avons de nouvelles missions, de nouvelles contraintes. »

► *Le « plan seconde chance »*

Le « plan seconde chance » de l'Éducation nationale est une stratégie globale qui décline des axes complémentaires : prévenir, accompagner et proposer. Il doit articuler prévention du décrochage et dispositifs de « raccrochage ». Dans les établissements scolaires, il s'agit de développer la vigilance à tous les niveaux.

Axes du plan :

- intégrer systématiquement un volet « prévention du décrochage » dans les projets d'établissement ;
- prendre en compte les sorties précoces dans l'élaboration des contrats d'objectifs entre les rectorats et les établissements ;
- favoriser le partage des compétences et la professionnalisation des acteurs de la prévention ;
- développer l'innovation autour de la prévention du décrochage scolaire ;
- inscrire les actions entreprises dans un cadre européen.

Or, les enseignants et autres partenaires disposent de moins en moins de temps pour ce type d'échanges et de formation.

► *Le module SDO*

Le module « Suivi de l'orientation » (SDO) répertorie, de façon précoce, les élèves susceptibles de décrocher pour mettre en place l'aide la plus efficace et leur donner les moyens de réussir leur scolarité.

Il donne des repères aux équipes éducatives pour les mobiliser autour du suivi d'un élève en formalisant les différentes étapes de sa progression. Il alimente la base commune du dialogue entre l'ensemble des services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'insertion.

Tout élève décrocheur bénéficie d'un temps de réflexion sur son parcours. À l'issue de cette expertise, les acteurs de la Mission générale d'insertion et les professionnels de l'orientation proposent l'offre d'accompagnement la plus adaptée à sa situation.

La reprise de scolarité en formation initiale est possible à travers un certain nombre de dispositifs : modules de représentation de l'examen par alternance (Moréa), Micro lycée.

Dès lors que l'élève ne souhaite plus poursuivre son cursus de formation au sein de l'École, les services de l'Education nationale jouent un rôle clé dans son accompagnement vers les plateformes territoriales de suivi et d'appui.

► *Les aides personnalisées ou adaptées*

- L'aide au travail personnel en sixième est proposée aux collégiens en complément des enseignements obligatoires. Cette mesure est quasi inexistante en milieu rural en raison des horaires de transports scolaires.
- Depuis la rentrée scolaire 2009, les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps, dans le cadre de la nouvelle voie professionnelle.
- Les dispositifs en alternance doivent permettre à l'élève de renouer avec la réussite en le confrontant à des situations d'apprentissage concrètes et valorisantes, en relation avec le monde professionnel. Ils sont un élément de la diversification des enseignements au collège.
- L'opération École ouverte : des jeunes sont accueillis dans des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires, et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire. Toutefois, on constate que les enfants demandeurs de ce type d'offre sont rarement les vrais décrocheurs.
- Les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) s'adressent aux élèves dont les difficultés d'apprentissage sont graves et durables. Au collège et au lycée, des enseignements généraux et professionnels adaptés sont également organisés et dispensés dans la plupart des Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).
- Les Etablissements de réinsertion scolaire (ERS) accueillent des collégiens perturbateurs dont le comportement nuit au bon fonctionnement de la classe et de l'établissement. Les ERS proposent, pour un an au moins, une rupture avec le cadre de vie habituel, et offrent de préférence un hébergement en internat dans des locaux annexes permettant une prise en charge suivie.
- L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il propose un enseignement de qualité dans des établissements de centre ville et un accompagnement personnalisé renforcé.
- Mesure de la dynamique « Espoir Banlieues », le dispositif expérimental de réussite scolaire dans 200 lycées généraux, technologiques et professionnels est mis en place depuis l'été 2008. Ces établissements, qui accueillent un public faisant face à des difficultés sociales et scolaires particulières, organisent tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires des actions destinées aux élèves pour les aider à mieux réussir.
- Soulignons à nouveau ici le fait que les décrocheurs ne s'inscrivent que très rarement au sein de ces sessions, le retour à l'école durant les vacances les rebutant.
- La mise en place, de la seconde à la terminale, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure du nouveau lycée. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

- Au lycée, des stages passerelles donnent aux élèves motivés les compléments nécessaires aux changements d'orientation. Ils portent notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre. Des stages de remise à niveau sont destinés à éviter le redoublement des élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou plus profondes. Le tutorat est un suivi personnalisé d'un élève ou d'un groupe d'élèves par un enseignant, dont les professeurs documentalistes, ou un conseiller principal d'éducation.

1.3.2. La prévention du décrochage hors Education nationale

► *Les Programmes de réussite éducative (PRE)*

Le Programme de réussite éducative s'inscrit dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. Mis en place en 2004 dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'intérêt du Programme de réussite éducative réside dans son approche partenariale et pluridisciplinaire.

Relevant de la prévention, le PRE cible les élèves en difficulté scolaire dont le parcours pourrait être affecté par des ruptures s'ils n'y avaient pas accès. Ce dispositif présente l'intérêt d'inscrire l'institution scolaire dans un partenariat élargi ; une communauté de professionnels intervenant dans les différents champs de vie de l'enfant ou du jeune.

► *L'accompagnement éducatif à la scolarité et les activités périscolaires*

Il faut souligner l'implication de certaines villes de Bourgogne et du secteur associatif qui organisent l'animation des temps où les enfants ne sont ni à l'école, ni dans leur famille. Ces activités constituent pour de nombreux enfants une chance de participer à des événements culturels et sportifs, et donc à s'ouvrir au monde.

Cependant, cela pose un problème d'équité territoriale car tous les territoires ne disposent pas des mêmes dynamiques associatives, ni les villes des mêmes budgets. C'est d'ailleurs le cas dans les zones rurales ou en perte de dynamisme économique où les revenus fiscaux sont faibles.

► *L'implication des parents : d'une légitimité reconnue à une mise en pratique complexe*

Un partenariat essentiel concerne la relation entre l'institution scolaire et les parents. La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, dite loi « Jospin », a consacré la place des parents d'élèves au sein de la communauté éducative. De la même façon, le Programme de réussite éducative et, plus largement, l'ensemble des politiques éducatives, érigent la participation active des parents en principe d'action.

Bien que se limitant souvent à une injonction déconnectée de la réalité des pratiques, cet appel à l'implication des familles n'en est pas moins pertinent et légitime tant la qualité de ce partenariat est l'une des composantes essentielles de l'accompagnement et de la motivation des élèves durant la scolarité.

Cette relation s'opère à deux niveaux : la relation inter-individuelle parents-enseignants d'une part, la relation plus institutionnalisée entre corps enseignant et représentants des parents d'élèves d'autre part.

Plusieurs dispositifs ou initiatives plus ou moins formels ont été mis en place par l'Education nationale ou le monde associatif⁴³ :

⁴³ Source : site internet Educsol.

- Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le CLAS propose un accompagnement à la scolarité dont l'objectif est d'aider les enfants bénéficiaires à réussir à l'École. Le dispositif propose aussi un accompagnement et des conseils aux familles : information, dialogue, soutien et médiation afin de les impliquer davantage dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

- L'opération « Ouvrir l'École aux parents »

L'opération « Ouvrir l'École aux parents » vise à favoriser l'intégration de parents étrangers en les impliquant dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Elle leur propose des formations sur la maîtrise de la langue et la connaissance de l'institution, organisées dans les écoles et les établissements scolaires.

- L'opération ATD Quart Monde « En associant leurs parents à l'école, tous les enfants peuvent réussir » !

Cette opération vise à développer un dialogue approfondi entre parents et enseignants et avec les acteurs éducatifs du quartier. Le projet est ouvert, en particulier, aux parents les plus éloignés des structures éducatives.

1.3.3. Les dispositifs après la sortie du système éducatif

► *La gestion des ruptures*

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Objectif : apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans diplômé et sans solution.

Un outil opérationnel

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs disposent des listes des jeunes d'au moins 16 ans qui ne sont plus inscrits en établissement scolaire ni en apprentissage et n'ont pas obtenu le diplôme correspondant à leur dernier cursus de formation. Lorsqu'ils sont suivis par une Mission locale, cette mention est indiquée.

Rôle :

- * mettre en commun les informations disponibles,
- * assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme,
- * rechercher les meilleures conditions pour accompagner de manière personnalisée le retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi,
- * proposer des solutions adaptées au contexte du territoire sur lequel elle est implantée.

Déploiement

L'objectif est de pouvoir mailler l'ensemble du territoire de plateformes de suivi et d'appui aux jeunes sortis sans diplôme de la formation initiale.

Les périmètres d'action des plateformes locales sont arrêtés conjointement par le préfet de département en lien avec le recteur d'académie, l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Education nationale ou le directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

Plusieurs responsables sont désignés par le préfet de département. Ces responsables reçoivent les coordonnées des jeunes, anciens élèves ou apprentis, qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint le niveau de qualification fixé par le décret de référence (Décret du 31 décembre 2010). Un des responsables, nommé référent, est chargé de la mise en place et de l'opérationnalité des plateformes locales. Au niveau local, l'animation des plateformes est assurée par les responsables désignés par le préfet de département après consultation avec les collectivités territoriales.

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs s'appuient sur les missions locales, qui ont un rôle de pivot dans l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Elles articulent leurs objectifs propres avec le partenariat mis en place pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Mission générale d'insertion

L'Education nationale a mis en place un dispositif spécifique, en relation avec les acteurs de la formation. Mise en place en 1996, la Mission générale d'insertion (MGI) assure spécifiquement la prévention et la gestion des ruptures.

La Mission générale d'insertion désigne très précisément l'obligation faite à tout établissement d'assurer l'accompagnement vers l'accès à la qualification de chaque jeune qui quitte le système éducatif sans solution pendant l'année suivant sa sortie. Les principes de l'action figurent dans le code de l'éducation. Ils résultent de la loi : loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, loi relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 21 décembre 1993, loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.

Les missions des MGI ont évolué pour intégrer pleinement la prévention des ruptures scolaires (accompagnement des élèves de plus de 16 ans pour les maintenir en scolarité) alors qu'elles concentraient initialement leur action sur la prise en charge des décrocheurs (élaboration de projet et remobilisation des élèves de plus de 16 ans sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans qualification).

Le décrochage scolaire engage la responsabilité de l'École. Il l'engage tout particulièrement quand un jeune quitte le système éducatif à 16 ans sans avoir obtenu de diplôme. La MGI tient une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. En amont, elle prévient les ruptures de formation en anticipant sur les causes de sortie sans qualification des élèves de 16 ans et plus. En aval, elle repère les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an avant l'obtention d'un premier niveau de formation, les accueille, les remobilise dans une dynamique de formation et prépare les bases d'une qualification.

Les PIDRE en Côte-d'Or

Procédure : Projet Individuel Dérogatoire de Réussite Educative - PIDRE	
Définition	Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves. Dispositifs à vocation transitoire et comportant des aménagements d'horaires et de programmes, proposés à l'élève avec l'accord de ses représentants légaux.
Textes réglementaires	Loi : article L. 122-1-1 du Code de l'Education Décret n° 2005-1013 du 24 août 2005
Repérage et diagnostic	Elève en situation de décrochage ou de rupture scolaire ou ayant un comportement inadapté en classe. Tout au long de l'année.
Mise en œuvre locale et outils	Instructions relatives Contact : • Note de M. l'Inspecteur d'Académie François CAUVEZ, courrier du 04 janvier 2006 DB/GD n° 009 Modèle de fiche de l'Inspection Académique de Côte d'Or en annexe
Protocole à suivre	Signature d'une convention entre les responsables légaux, le référent pédagogique et le chef d'établissement qui doit être validée par l'Inspecteur d'Académie. Elle nous renseigne sur : • l'identité de l'élève, • le diagnostic établi (en termes de compétences, de résultats et de comportement), • les objectifs à atteindre et les modalités opératoires, • la prise en charge (partielle ou totale) par un partenaire éducatif (CAE, ACODEGE,...), • les modalités de mise en œuvre (durée du projet, nom du référent éducatif ou pédagogique, emploi du temps hebdomadaire du jeune aménagé, évaluation des heures HSE SASE demandées), • l'alternance en entreprise ou d'une prise en charge partielle par un partenaire éducatif (Education Nationale, CAE, SAS ACODEGE..)
Moyens dont dispose le CPE - personnes concernées	Le CPE travaille en partenariat avec : -l'élève et ses représentants légaux -le chef d'établissement et éventuellement le chef des travaux -Le professeur principal et le référent pédagogique de l'élève en situation de décrochage, -Les partenaires éducatifs (CAE, ACODEGE,...) -Le Service d'Accompagnement Scolaire et Educatif - SASE -Le maître de stage
Limites du CPE	Il n'est pas signataire de la convention excepté s'il est référent éducatif de l'élève. Il peut se heurter à un refus de coopération de la part de l'élève ou de ses représentants légaux.
Niveau et champ d'action du CPE	Le CPE peut avoir un rôle de conseiller technique auprès du chef d'établissement dans le repérage et le diagnostic du besoin d'aide et de soutien de l'élève, en collaboration avec l'équipe éducative. Il peut contribuer à expliciter l'intérêt du projet auprès de l'élève et de ses représentants légaux. Il collabore au suivi et contrôle l'assiduité de l'élève (alternance, maître de stage...)
Conseils	Bien veiller à donner l'information à tous les partenaires éducatifs. Cela est valable pour la transmission des évaluations et du suivi du jeune. Le C.P.E est facilitateur dans la communication. Ne pas oublier d'établir une convention de stage.
Enjeux éducatifs	
Par rapport à l'élève : Eviter le décrochage Remotiver l'élève L'accompagner dans son projet personnel	Par rapport à la famille Impliquer la famille dans une nouvelle dynamique scolaire
Par rapport aux partenaires éducatifs internes Proposer une pédagogie différenciée Favoriser la réussite de tous les élèves	Par rapports aux partenaires externes Placer l'élève dans une situation de confiance et de réussite en assurant un suivi quotidien pour favoriser son intégration dans ce dispositif.

► *Les dispositifs de re-médiation*

Les Ecoles de la deuxième chance

Né en 2004, le dispositif a été institutionnalisé en 2007 et 2008, via plusieurs textes législatifs et réglementaires désormais intégrés dans le Code de l'Éducation (art. L.214-14).

L'attribution du label « E2C » repose sur la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes dans le cadre d'une formation en alternance. Elle comporte plusieurs phases :

- Une phase d'intégration (3 à 6 semaines), avec évaluation des connaissances du stagiaire, resocialisation et définition d'un plan de formation.
- Une phase dite d'émergence du projet professionnel (découverte de l'entreprise et des métiers).
- Une phase de confirmation du projet, marquée par l'acquisition des gestes professionnels en entreprise.
- Enfin, une phase d'intégration qualifiante, avec signature d'un contrat de travail direct ou en alternance ou d'entrée en formation.

Actuellement, il existe en France une soixantaine d'Écoles de la 2^{ème} chance labellisées, réparties dans 14 régions, offrant, en 2010, 9 300 places d'accueil. L'extension de ce réseau prévoit d'atteindre 10 500 jeunes accueillis dans 97 écoles en 2011.

La Bourgogne dispose de deux écoles de la deuxième chance : la première école a vu le jour à Cosne-sur-Loire dans la Nièvre, la seconde vient de s'ouvrir en Côte-d'Or.

EPIDE

Placé sous la triple tutelle des ministres de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) compte aujourd'hui une vingtaine de centres accueillant 2 000 volontaires. Il en existe un en Bourgogne : le Centre Velet, situé en Saône-et-Loire, qui accueille des jeunes depuis novembre 2005. Ce centre propose les filières professionnelles suivantes : espaces verts, services à la personne, BTP, hôtellerie/restauration, industrie (soudeur, opérateur, usineur), logistique, sécurité...

L'EPIDE s'adresse à des jeunes (garçons et filles) âgés de 18 à 25 ans révolus, sans qualification professionnelle ni emploi, pouvant avoir connu des situations d'échec ou de rupture scolaire, en risque de rupture familiale ou sociale. Ils doivent être aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité. Pour intégrer ce dispositif, les jeunes doivent faire preuve de motivation pour le volontariat, être prêts à intégrer le monde du travail ou encore à suivre un parcours de formation adapté.

La relative faiblesse des effectifs concernés par ce dispositif oblige néanmoins à prendre la mesure (relative) de son action à l'échelle de la région, et amène à ne pas y voir la réponse la plus adaptée aux situations de ruptures avérées. Il démontre néanmoins l'influence positive sur la réussite des jeunes d'un important taux d'encadrement.

2. L'ORIENTATION SCOLAIRE

2.1. LES ENJEUX DE L'ORIENTATION

► Orientation et environnement socioéconomique⁴⁴

A chaque environnement socioéconomique correspondent des caractéristiques dominantes de l'appareil éducatif local : durée des études, part des formations à visée professionnelle, rôle dévolu à l'apprentissage, partage entre spécialités de la production et des services. Emploi, activité et qualification dessinent les contours d'espaces bien différenciés, dont l'offre et la demande de formation initiale portent également la marque.

Les diverses dimensions de l'appareil de formation se combinent différemment selon les territoires, par le jeu de plusieurs facteurs, notamment historiques, qui se traduisent par une hiérarchie subtile de filières spécifiques (pôles universitaires, lycées prestigieux, couverture secondaire générale, technique et offre de proximité).

Il est donc primordial de prendre en considération les spécificités historiques, sociales et économiques des territoires dans l'analyse des parcours scolaires des jeunes. Ces données montrent que les diverses dimensions de l'appareil de formation se combinent différemment selon les territoires, non sans lien avec les caractéristiques socio-économiques locales (y compris au prix d'une certaine inertie, l'offre pouvant survivre à l'emploi ou peiner à le suivre).

La construction des parcours des jeunes va se déterminer en fonction de l'offre locale, mais aussi de facteurs contextuels liés au tissu social : qu'est-il normal de faire pour un jeune dans tel ou tel environnement, quel est le degré d'évidence d'un apprentissage ou d'une scolarité à l'Université par exemple ? Les effets de l'origine sociale (indéniables) peuvent être modulés par l'environnement local, et notamment les opportunités de formation.

Ainsi, la probabilité d'être orienté en filière professionnelle se réduit à mesure que croît la taille de la commune de résidence. Ceci peut être apprécié positivement, si tant est que l'offre locale soit en phase avec les débouchés locaux, mais cela peut aussi être dénoncé en vertu du principe méritocratique qui voudrait que chaque jeune ne s'oriente que sur la base de ses qualités propres, indépendamment de ses attaches sociales et locales.

Evidemment, l'orientation ne va pas dépendre uniquement de l'académie ni des choix d'options. Par conséquent, elle ne va pas dépendre de l'offre : le niveau scolaire et les stratégies individuelles pèsent aussi, et ces deux paramètres sont structurés par les caractéristiques personnelles des élèves.

Certes, les enfants d'ouvriers accèdent aujourd'hui, plus que par le passé à une 3^{ème} générale (78 % des élèves du panel 1995 ont atteint cette classe contre 71 % dans le panel 1989). Mais cette amélioration ne se retrouve qu'imparfaitement au moment du palier d'orientation qui marque la fin du collège. En effet, la part d'enfants d'ouvriers orientés en 2nd générale et technologique évolue peu et la disparité de situation avec les enfants de cadres et d'enseignants reste très marquée : seulement 42 % des premiers contre 91 % des seconds parviennent au second cycle général et technologique des lycées.

⁴⁴ M. DURU-BELLAT, avec la collaboration d'E. PERRETIER, *L'orientation dans le système éducatif français au collège et au lycée*, Rapport pour le HCE, février 2007.

De même, si on examine les probabilités d'accéder à l'enseignement supérieur, les disparités sociales de parcours scolaire restent globalement stables entre les deux derniers panels. Huit ans après l'entrée en 6^{ème}, 81 % des enfants de cadres ou d'enseignants sont scolarisés dans l'enseignement supérieur contre seulement 38 % des enfants d'ouvriers et 21 % de ceux d'inactifs. Ces écarts sont proches de ceux observés sur la cohorte recrutée 6 ans plus tôt.

Notons que si la littérature oppose souvent enfants de cadres et enfants d'ouvriers, les élèves de milieu rural (dont les enfants d'agriculteurs mais pas seulement), présentent quelques spécificités pour ce qui est de leur parcours (cf. Davaillon, 1998) : s'ils cheminent sans encombre, avec plutôt moins de retards jusqu'à la 3^{ème}, ils s'orientent significativement plus, après cette classe, vers l'enseignement professionnel. Parmi ceux entrés (néanmoins pourrait-on dire) dans l'enseignement secondaire long, les orientations vers les bacs technologiques sont également plus fréquentes (notamment chez les enfants d'agriculteurs, qui au total accèdent plus que la moyenne au niveau bac, en partie grâce aux poursuites d'études après un BEP ou un BEPA).

Une autre variable affecte les carrières scolaires : le sexe de l'élève. Globalement, les chances d'atteindre un bac 9 ans après l'entrée en 6^{ème} sont, respectivement, de 60 % pour les filles et de 45 % pour les garçons (sachant qu'un nombre plus important de garçons finira par rejoindre un bac par la filière du bac professionnel). Cet écart se dessine dès le collège, où les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à fréquenter les 3^{èmes} technologiques. Il se creuse avec le palier d'orientation de 3^{ème} : la moitié des garçons se dirige vers l'enseignement professionnel contre seulement un tiers des filles, écart stable entre les deux derniers panels.

► Des mesures pour aider à l'orientation

Certaines mesures⁴⁵ visant à aider les élèves à s'orienter dans le système éducatif ont été développées. En 2005, un module de découverte professionnelle a été mis en place en 3^{ème} afin de réduire les sorties sans qualification du système éducatif.

En 2007, un entretien d'orientation obligatoire est mis en place en fin de troisième sous la responsabilité du professeur principal, assisté ou non par un conseiller d'orientation psychologue, et auquel les familles peuvent participer. Le Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle a proposé de généraliser le module de découverte professionnelle dès la rentrée 2009 pour l'ensemble des classes de troisième (deux heures par semaine). Il confirme l'organisation de l'entretien d'orientation personnalisé par le professeur principal en troisième et première générale, technologique et professionnelle, et en première année de CAP. Il propose de recentrer les missions des conseillers d'orientation des centres d'information et d'orientation (CIO) sur le monde économique, en liaison avec les entreprises et le service public de l'emploi.

Cependant, les effets de ces récentes mesures demeurent limités par les contraintes du système éducatif. En effet, apprendre à s'orienter apparaît inutile quand ce sont les enseignants qui détiennent le pouvoir de décision au travers des critères d'orientation liés aux notes (Mabilon-Bonfis & Calicchio, 2004).

► La place du projet professionnel de l'élève

L'intérêt du projet personnel est limité par le nombre de places dans certaines formations par l'intégration des filières professionnelles dans le système de formation initiale qui renforce la sélection par l'échec. Le développement des compétences tout au long de la vie peut difficilement être pris en compte du fait de la séparation entre les orientations scolaires et professionnelles. Il apparaît que l'entretien d'orientation obligatoire en fin de 3^{ème} renforce encore plus la nature procédurale de l'orientation.

⁴⁵ Dossier orientation, 2008.

Savoir rechercher de l'information, effectuer des démarches, affirmer ses intérêts, mettre en avant ses compétences, en dehors des structures (mission locale, agence pour l'emploi, ...) et des outils existants (bilan de compétences, VAE, formation continue ou à distance, ...), devraient lui donner encore plus de moyens pour effectuer ses choix, au-delà même de sa vie professionnelle. Cependant, il semblerait que dans la pratique, l'éducation à l'orientation ne s'intéresse pas au développement de la personne et corresponde davantage à une acceptation de la procédure d'affectation.

► La voie professionnelle

Au milieu des années 2000, un tiers des collégiens n'a pas accès au lycée d'enseignement général alors que les programmes du collège sont conçus pour répondre à cette finalité. Ne faudrait-il pas préparer l'ensemble des collégiens, non seulement à une culture générale, mais aussi à une culture technique et professionnelle, ce qui permettrait une orientation plus positive vers les filières technologiques et professionnelles, pour l'instant déconsidérées, y compris par les élèves qui y sont orientés ? Il devrait être possible d'enseigner à des élèves aux bagages culturels différents au collège, comme cela existe déjà au primaire en France, et durant toute la scolarité obligatoire dans d'autres pays comme l'Australie ou les pays scandinaves⁴⁶.

Si les inégalités sociales en matière d'orientation sont moins fortes que les inégalités sociales de réussite de la maternelle à la seconde, elles s'accroissent au collège et au fur et à mesure du cursus de l'élève. 90 % d'enfants de cadres et d'enseignants, contre 42 % d'enfants d'ouvriers, sont entrés en seconde (élèves qui sont arrivés en 6^{ème} en 1989), ce qui implique encore des différenciations sociales dans l'accès au lycée. Les filles sont plus nombreuses à y accéder (65 %) que les garçons (55 %) (Rossenwald, 2006). Si les filières générales technologiques mènent chacune à son propre baccalauréat, la filière professionnelle concerne une centaine de spécialités et prépare au CAP ou au bac professionnel en trois ans.

Avec la massification de l'enseignement secondaire et des bacheliers, les inégalités sociales d'accès à tel bac ou à telle série deviennent plus visibles. Les filières et les formations les plus prestigieuses demeurent l'apanage de la quasi-totalité des élèves issus de milieux favorisés, tandis que celles qui sont les plus courtes et les moins rentables économiquement et culturellement concernent la plupart des enfants de milieu populaire.⁴⁷

Alors qu'obtenir le baccalauréat n'est plus vraiment discriminant quand 70 à 80 % d'une classe d'âge y arrive, ses filières demeurent fortement inégalitaires sur les plans scolaires, sociaux, culturels et de genre. Les élèves les plus faibles sont alors relégués dans les filières d'utilité et de prestige limités. La sélection sociale autrefois effectuée en amont, devient moins prégnante, mais elle demeure tout aussi implacable au cours des études, puisque les petites différences du départ vont en s'accroissant tout au long de la scolarité.

Dans la filière « bac professionnel », qui accueillait des élèves provenant du second cycle technologique court (BEP), les enfants d'ouvriers y sont plus nombreux (37,9 %) que dans l'ensemble du second cycle général et technologique (21,2 %). Alors que l'élargissement du choix des options et des écoles pour les familles se développe, il demeure conditionné aux différences de niveau d'études des parents et de leur environnement résidentiel (Osborne, 2006).

Entre le collège et le lycée, les fréquentations des adolescents -qui diffèrent selon les établissements- peuvent influencer sur leurs « choix » en matière d'orientation, ainsi que les représentations parentales (Bowes et Al., 2005).

⁴⁶ (Dubet, 2004, p. 68).

⁴⁷ (Van-Zanten, 2001).

Le genre conditionne davantage le choix de la série : littéraire (L) et sciences médico-sociales (SMS) pour les filles, sciences et technologies industrielles (STI) pour les garçons (Ananian et Al., 2005). Les élèves scolarisés dans des établissements dotés de classes préparatoires aux grandes écoles disposent de trois fois plus de chance d'y être orientés (Nakhili, 2004), le phénomène d'émulation entre pairs et les attentes des enseignants qui y exercent venant renforcer les critères scolaires (mention obtenue, âge de l'élève en terminale).

Si l'offre de formation dans un établissement tend à canaliser les trajectoires scolaires de ses élèves, d'autres facteurs, comme l'accompagnement effectif des élèves par les enseignants ou la gestion de l'efficacité des curricula, permettent aux élèves d'opérer des choix rationnels en demeurant moins dépendants des influences de leur environnement familial et socioprofessionnel (Blenkinsop et Al., 2006 ; Gehlbach Hunter, 2006).

La perception par les élèves de leur niveau scolaire ou de leur rapport aux disciplines peut non seulement influencer leurs résultats scolaires, mais aussi leur choix d'orientation (Bastard-Landrier, 2005 ; Giota, 2006). Alors que le niveau est perçu selon les résultats obtenus, l'orientation est influencée par l'expérience scolaire et le genre de l'élève, ainsi que par le milieu socioprofessionnel de ses parents. Chez les élèves provenant de quartiers difficiles, les rapports entre le lycée et l'appartenance locale peuvent tout aussi bien favoriser une distance à l'égard de celle-ci, les amenant à recentrer leurs activités dans des lieux plus pacifiés, comme les bibliothèques publiques, qui symbolisent la culture, ou au contraire les amener à un rapprochement identitaire à l'égard des exclus scolaires de leur quartier, devant leurs incertitudes croissantes à l'égard de leur performance scolaire (Beaud, 2002, p. 134).

2.2. ORIENTATION SCOLAIRE ET DECROCHAGE : LES PERIODES CRITIQUES

La situation est très variable d'une académie à l'autre, et selon le niveau d'études.

- La sortie du collège, en fin de troisième, correspond pour certains élèves (qui ont le plus souvent connu un parcours scolaire marqué par l'échec) à la fin de la scolarité obligatoire. C'est donc fréquemment en fin d'année scolaire que se produit, pour ces élèves, la rupture avec le système.
- Au lycée, les périodes de rupture sont plus étalées mais se situent plutôt dans la première partie de l'année scolaire. Ainsi, dans une académie, on observe des départs plus nombreux en novembre -départs en apprentissage et, dans une moindre mesure, pour rejoindre le marché du travail- et des départs en février vers le marché du travail. Ces départs en novembre n'ont d'ailleurs pas toujours pour motif premier une « réorientation » vers l'apprentissage ou l'emploi (qui ne sont bien souvent qu'un effet, plus qu'une cause), mais soit une déception quant à la formation choisie a priori, soit un sentiment, au bout de deux mois, d'échec ou de trop grande difficulté. Une autre académie fait observer que janvier est aussi un mois critique qui voit partir des jeunes vers l'apprentissage, l'emploi ou simplement la recherche d'emploi.

Dans telle autre académie, on précise que le décrochage qui a principalement lieu dans les quatre premiers mois, est à mettre en parallèle avec les abandons pendant la période des deux premiers mois en apprentissage et avec les ruptures de contrat. Dans telle autre encore, au contraire, on remarque qu'en cours d'année, les ruptures liées à la démotivation du jeune sont moins fréquentes, dans la mesure où des dispositifs relais d'attente peuvent leur être proposés ; mais il semble aussi que beaucoup de ces élèves en situation de décrochage se manifestant par un quasi abandon, se retrouvent parmi ceux sans solution en fin d'année.

- En apprentissage, les ruptures de contrat peuvent intervenir à tout moment, mais les deux premiers mois qui suivent l'entrée en apprentissage constituent indiscutablement un moment critique pour les décrocheurs potentiels.

L'orientation à l'issue du collège reste, sans conteste, un des problèmes majeurs à résoudre en matière de décrochage et de sorties sans qualification. La question des abandons pose fondamentalement le problème de l'affectation (l'orientation) des élèves, sous tous ses aspects. Il s'agit bien sûr essentiellement de l'orientation vers l'enseignement professionnel en lycée, mais aussi, et peut-être surtout, en apprentissage.

Madame Catherine BLAYA, que nous avons auditionnée sur le sujet, nous a indiqué que bien des auteurs interrogent l'école elle-même dans la construction d'une démobilitation due à des relégations en classes spéciales, des orientations professionnelles mal vécues (Glasman, 2000) ou à des relations enseignant/élève difficiles (Fortin et al. 2004). L'échec scolaire et l'orientation précoce contribuent à une dévalorisation importante de l'estime de soi ainsi qu'à l'apparition de symptômes dépressifs (Blaya, 2003). Rappelons ici que l'ennui à l'école est souvent expliqué par les élèves comme la conséquence d'une orientation scolaire subie ou mal vécue. Les redoublements et les orientations dans des filières professionnalisantes sont souvent subis comme un déclassement. Les élèves dont la motivation intrinsèque est élevée obtiennent de meilleurs résultats. Une motivation intrinsèque qui est suscitée par l'affiliation (appartenance à l'école, au groupe de pairs), par le sentiment de compétence, favorisé par un apprentissage de niveau approprié à celui de l'apprenant et le sentiment d'autonomie. L'élève a ainsi le sentiment d'avoir la capacité de contrôle sur sa carrière scolaire et non pas celui d'agir sous la contrainte. Or, redoublements et orientations subis dans des classes spécialisées ou professionnalisantes sont autant d'éléments qui contribuent à réduire ces sentiments, et par conséquent la motivation à apprendre. Les difficultés scolaires, les processus de marginalisation scolaire, amènent les jeunes à se regrouper dans une sous-culture d'opposition au système, dans un processus réactionnel à la stigmatisation qu'ils subissent (Fernandez-Enguita, 1989 ; Debarbieux, 1999). Cette opposition s'exprime souvent de façon ouverte.

Ce qu'il faut retenir

- Il est primordial de prendre en considération les spécificités historiques, sociales et économiques des territoires dans l'analyse des parcours scolaires des jeunes.
- La construction des parcours des jeunes va se déterminer en fonction de l'offre locale, mais aussi de facteurs contextuels liés au tissu social. Cependant, les effets de l'origine sociale (indéniables) peuvent être modulés par l'environnement local, et notamment les opportunités de formation.
- Globalement, les chances d'atteindre un bac 9 ans après l'entrée en 6^{ème} sont respectivement de 60 % pour les filles et 45 % pour les garçons.
- Si les inégalités sociales de l'orientation sont moins fortes que les inégalités sociales de réussite de la maternelle à la seconde, elles s'accroissent au collège et au lycée et à mesure du cursus de l'élève.
- Les filières et les formations les plus prestigieuses demeurent l'apanage de la quasi-totalité des élèves issus de milieux favorisés, tandis que celles qui sont les plus courtes et les moins rentables économiquement et culturellement concernent la plupart des enfants de milieux populaires.

2.3. LES CHOIX D'ORIENTATION EN BOURGOGNE

2.3.1. La démarche adoptée par le CESER

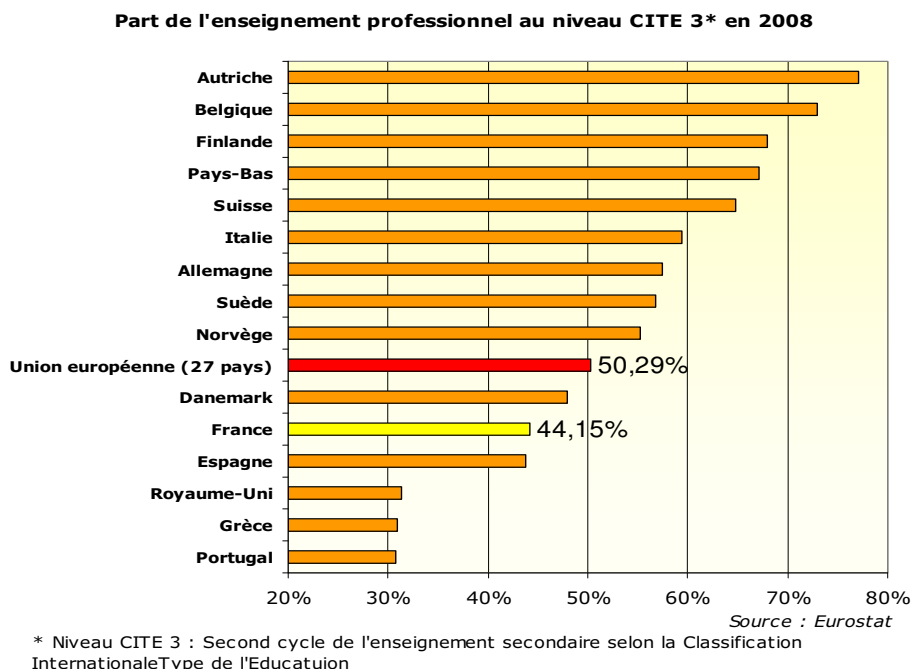
Afin de mieux appréhender les motivations des élèves dans leurs choix d'orientation vers les voies professionnelles, la Commission a décidé d'élaborer une enquête destinée aux lycéens professionnels et aux apprentis. Cette démarche visait également à confirmer ou infirmer la formation « par défaut » qui est souvent déplorée dans ces filières. Cinq questions ont été retenues par les conseillers, en dehors des informations personnelles des élèves (année de naissance, filière...)⁴⁸:

- *Votre orientation actuelle résulte-t-elle d'un choix personnel ?*
- *Si non, qui vous a suggéré cette orientation ?*
- *Pourquoi avez-vous choisi cet établissement ?*
- *Pourquoi avez-vous choisi cette filière ?*
- *La rémunération a-t-elle joué un rôle dans votre choix entre lycée professionnel et CFA ?*

La sélection des établissements s'est faite en vue de couvrir tous les types de territoires de Bourgogne ; urbain comme rural, enclavé comme connecté. L'objectif était de détecter la formation par défaut selon les filières et la localisation du lycée ou du CFA. Pour ce faire, les filières retenues sont « ordinaires » et présentes dans de nombreux établissements. L'orientation subie y sera beaucoup plus importante que dans les formations très spécialisées et peu répandues. Au total, 21 établissements ont été retenus et 19⁴⁹ ont accepté de participer à l'enquête. Le CESER a décidé d'interroger environ trois classes par établissement.

On remarque que la France n'est pas un pays marqué par l'orientation vers les voies professionnelles par rapport à ses voisins européens. Les pays nordiques et d'Europe centrale sont bien plus sujets à ce type d'orientation.

La supposée forte orientation vers la voie professionnelle en Bourgogne ne trouve donc pas son origine dans un phénomène national.

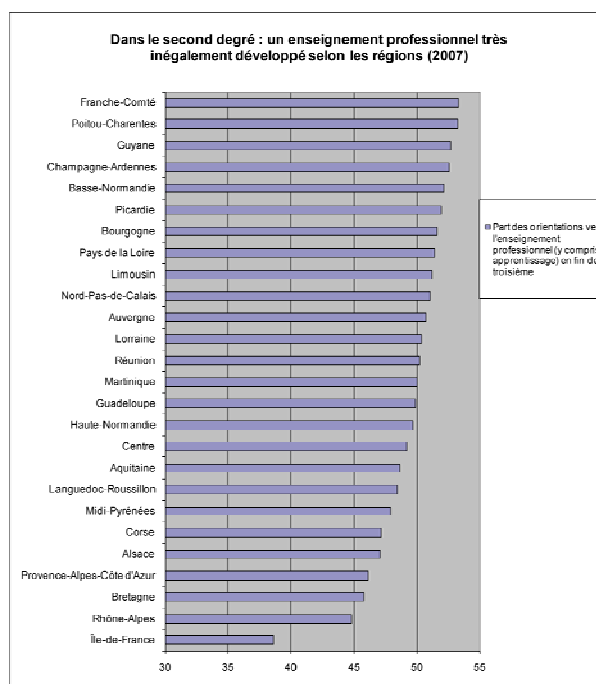


⁴⁸ Voir enquête en annexes.

⁴⁹ Voir liste des établissements et des filières retenus en annexes.

2.3.2. Comparaison régionale et spécificités bourguignonnes

Cependant, la Bourgogne occupe la 7^{ème} place en termes d'orientation vers la voie professionnelle, après la Picardie ou la Champagne-Ardenne. L'orientation prioritaire vers la formation professionnelle est donc une réalité en Bourgogne où elle représente près de 52 % des choix d'orientation après la 3^{ème}. Ces résultats sont à comparer avec le taux de décrochage scolaire : c'est dans les régions où la formation professionnelle est importante que les taux de décrochage sont les plus élevés.



Via les effectifs des élèves dans le second degré pour l'année scolaire 2009-2010 fournis par l'Académie de Dijon, il est possible d'analyser plus finement la structure de la formation professionnelle en Bourgogne.

En lycée professionnel	2009-2010
CAP 1 an	147
CAP 2 ans	2312
BEP	2122
Bac Pro 2 ans	2136
Bac Pro 3 ans	8849
TOTAL	15566
En CFA	2009-2010
CAP / BEP	6688
Bac Pro	3337
TOTAL	10025
TOTAL Filières Pro	25591

Sur les 25 591 élèves inscrits dans les voies professionnelles en 2009-2010, 39 % sont des apprentis et 44 % sont en CAP/BEP.

Ces filières courtes sont très présentes dans les CFA, 67 % des apprentis préparent un BEP ou un CAP contre seulement 29 % en lycée professionnel.

Ces résultats suggèrent, qu'en CFA, les apprentis suivent une formation courte mais très professionnalisante grâce à l'alternance, tandis que les lycéens professionnels préparent en majorité des bacs professionnels en vue, sûrement, de continuer leur cursus.

2.3.3. Les choix d'orientation au regard des spécificités socioéconomiques du territoire bourguignon

L'orientation prioritaire vers les filières professionnelles apparaît comme une spécificité de la région, mais ce phénomène n'est pas le même selon le territoire considéré. De fait, il est intéressant d'étudier les variables sociales et économiques significatives qui influencent l'orientation vers la voie professionnelle. Pour ce faire, nous travaillons par zone d'emploi et identifions celles où la formation professionnelle est privilégiée.

Tableau réalisé à partir de la géographie de l'enseignement général et technologique et de la géographie de l'enseignement professionnel pour l'année scolaire 2007-2008 ⁵⁰ .	Taux d'orientation vers les filières professionnelles * après la 3 ^{ème} en 2007	Répartition par filières en 2008	
		Filières « Industrielles »	Filières « Tertiaires »
Dijon	27,10%	56%	44%
Beaune	31,50%	59%	41%
Montbard et Semur-en-Auxois	34,70%	38%	62%
Châtillon-sur-Seine		33%	67%
Auxerre - Tonnerre - Toucy	37,60%	29%	71%
Sens et Joigny	39,60%	44%	56%
Avallon	38,80%	48%	52%
Nevers	36,10%	41%	59%
Cosne-sur-Loire et Clamecy	43,40%	40%	60%
Morvan et Decize	42,60%	34%	66%
Chalon-sur-Saône	33,90%	55%	45%
Le Creusot et Montceau-les-Mines	36,80%	50%	50%
Charolais et Digoïn	33,30%	48%	52%
Autun	40,90%	86%	14%
Louhans	44,80%	36%	64%
Mâcon	37,30%	50%	50%
Bourgogne	35,10%	48%	52%

* Orientation en 2^{nde} professionnelle et en CAP/BEP uniquement, l'orientation en CFA n'est pas prise en compte dans ce tableau.

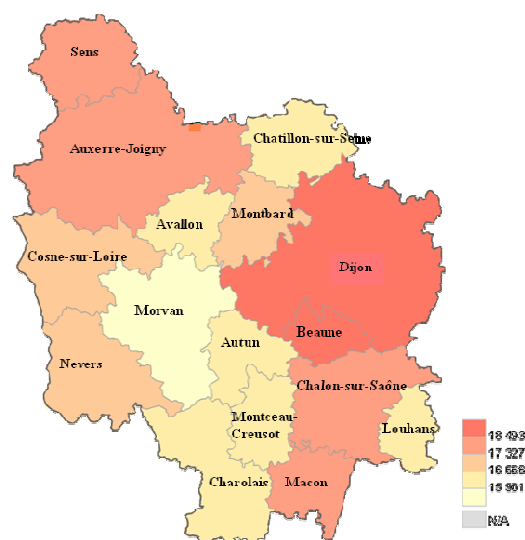
D'ores et déjà, on remarque que l'orientation vers les filières professionnelles est très marquée dans les zones rurales. On observe le phénomène inverse en ville : près de 70 % des jeunes Dijonnais sont dans des filières générales.

La géographie de l'orientation professionnelle est semblable à celle du décrochage scolaire.

Les choix d'orientation divergent donc selon la zone d'emploi considérée. Ce phénomène peut trouver ses origines dans les caractéristiques socioéconomiques des territoires telles que les CSP, le niveau de vie ou la structure de l'emploi local.

L'orientation vers la formation professionnelle est plus importante dans les zones d'emploi défavorisées telles que le Morvan, Autun, Louhans ou Cosne-sur-Loire.

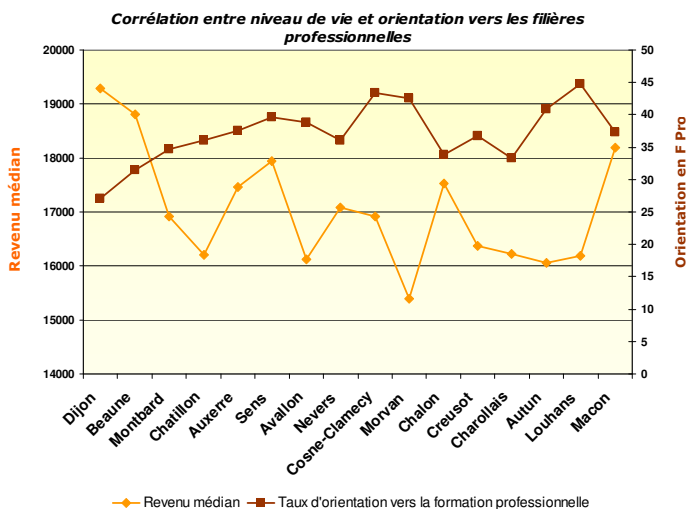
Revenu médian par unité de consommation en 2008 (en euros)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale

⁵⁰ Source : Académie de Dijon.

Trois de ces zones ont un revenu médian par unité de consommation (UC) ⁵¹ inférieur à 16 666 € par an alors que le revenu médian par UC en Bourgogne s'élève à 17 650 € en 2008⁵².



Il existe donc une corrélation négative entre le revenu et le taux d'orientation vers les voies professionnelles : quand le niveau de vie augmente, l'orientation vers les filières professionnelles baisse et inversement.

La zone d'emploi de Dijon est la plus riche de la région, le revenu médian par UC s'élève à plus de 19 000 €. Sur ce territoire, seulement 27 % des élèves s'orientent vers les voies professionnelles en fin de 3^{ème}.

A l'inverse, le territoire du Morvan, où le revenu par UC n'atteint que 15 500 €, le taux d'orientation vers les filières professionnelles dépasse les 40 %.

Ce phénomène peut s'expliquer par la structure de la population : les CSP et leurs caractéristiques socioculturelles influencent les choix d'orientation.

Zonage PRDF	Part des CSP dans la population active (en %)					
	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
ZE Beaune	4,9	7,0	9,0	19,0	28,7	31,3
ZE Châtillon-sur-Seine	8,3	6,9	4,9	16,7	28,0	35,2
ZE Dijon	1,0	4,7	14,9	27,3	29,5	22,6
ZE Montbard	5,2	7,2	7,4	18,8	29,4	31,9
Côte-d'Or	2,3	5,4	12,9	24,8	29,3	25,3
Pays Bourgogne Nivernaise	4,8	7,1	7,4	17,8	32,3	30,6
Pays Nevers sud Nivernais	2,2	4,8	9,3	21,5	31,8	30,3
Pays Nivernais Morvan	10,8	10,1	6,0	16,1	29,5	27,5
Nièvre	4,2	6,2	8,3	19,7	31,6	29,9
ZE Autun	6,2	7,0	8,6	20,0	28,6	29,5
ZE Chalon-sur-Saône	1,7	5,7	9,9	23,4	29,7	29,6
ZE Le Charolais	6,6	7,0	6,0	17,1	28,3	35,1
ZE Le Creusot	1,5	5,1	8,2	22,9	30,6	31,8
ZE Louhans	5,5	8,6	5,6	15,1	26,1	39,1
ZE Mâcon	4,1	6,5	10,7	23,1	28,8	26,8
ZE Montceau-les-Mines	2,4	6,0	6,8	20,5	30,2	34,2
Saône-et-Loire	3,7	6,4	8,6	21,1	29,0	31,3
ZE Auxerre	3,1	6,0	9,4	22,5	29,7	29,4
ZE Avallon	6,3	6,6	7,0	16,3	31,4	32,5
ZE Joigny	2,6	6,1	7,5	20,7	29,0	34,1
ZE Sens	1,9	6,0	9,7	21,2	30,1	31,2
Yonne	3,0	6,1	8,9	21,0	29,9	31,1
BOURGOGNE	3,2	6,0	10,1	22,1	29,6	29,1

Source : C2R

Les territoires marqués par l'orientation dans les voies professionnelles sont constitués de CSP telles que les ouvriers, les employés ou les agriculteurs.

⁵¹ Unité de consommation : le nombre d'Unités de consommation (UC) d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

⁵² Source : INSEE, RP 2008 exploitation principale.

La zone de Louhans compte une part importante d'ouvriers dans sa population active, ces derniers représentent près de 40 % des travailleurs. Dans le Morvan, les agriculteurs exploitants constituent plus de 10 % de la population active.

Ces professions peu qualifiées, et l'environnement culturel dans lequel elles évoluent, peuvent expliquer la forte orientation vers les voies professionnelles. En effet, les CSP basses se sentent généralement éloignées de la culture de l'école. Evoluer dans un environnement comme celui-ci, en rupture avec les valeurs scolaires et plus proche des valeurs du travail, n'est pas un facteur incitatif aux longues études.

Ce phénomène, regrettable pour les enfants pouvant poursuivre des études plus poussées et acceptant la mobilité n'est pas une lacune grave pour de tels territoires tant que les formations proposées sont en adéquation avec le marché du travail local.

	Part des offres d'emploi déposées en 2010 en %			
	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire
ZE Beaune	49,9	2,2	4,8	43,1
ZE Châtillon-sur-Seine	11,0	6,6	6,7	75,7
ZE Dijon	5,6	3,7	6,1	84,6
ZE Montbard	3,8	5,0	21,9	69,3
Côte-d'Or	15,7	3,5	6,6	74,2
Pays Bourgogne Nivernaise	6,9	6,6	5,4	81,1
Pays Nevers sud Nivernais	1,2	7,5	7,8	83,6
Pays Nivernais Morvan	4,6	9,9	8,4	77,2
Nièvre	3,0	7,5	7,2	82,2
ZE Autun	34,8	4,0	4,7	56,6
ZE Chalon-sur-Saône	8,5	3,6	7,7	80,2
ZE Le Charolais	0,9	4,2	8,6	86,3
ZE Le Creusot	0,1	2,8	14,3	82,8
ZE Louhans	3,4	4,4	22,2	70,1
ZE Mâcon	25,7	3,3	6,4	64,6
ZE Montceau-les-Mines	0,1	4,2	9,2	86,5
Saône-et-Loire	13,5	3,6	8,7	74,1
ZE Auxerre	9,6	3,9	5,8	80,7
ZE Avallon	13,7	5,6	4,4	76,3
ZE Joigny	0,9	4,2	9,3	85,6
ZE Sens	3,7	5,6	10,6	80,2
Yonne	7,5	4,6	7,3	80,7
Ensemble Bourgogne	12,2	4,1	7,5	76,1

Source : C2R

Comme depuis de nombreuses années, le secteur tertiaire est celui qui a embauché le plus en 2010. L'industrie et le BTP, diminués par les mutations économiques et la crise récente, ont vu leur nombre d'embauches baisser. Quand au secteur primaire, il maintient ses embauches dans les zones viticoles et rurales.

L'offre de formation professionnelle qui s'adresse aux jeunes Bourguignons a du s'adapter aux changements de l'économie et aux réductions budgétaires. Les filières « tertiaires » représentent aujourd'hui plus de la moitié des formations proposées⁵³.

Cette évolution suggère que l'offre de formation est en adéquation avec le marché du travail actuel : 76 % des offres d'emplois en 2010 émanaient du secteur tertiaire.

Cependant, les élèves sortant de ces filières tertiaires, particulièrement des spécialités secrétariat, commerce ou comptabilité, sont touchés très tôt par le chômage et les contrats précaires.

⁵³ Cf. tableaux en annexes.

Plus de 23 % des jeunes ayant préparé ces spécialités en CAP ou BEP subissent le chômage. C'est le cas également d'au moins 15 % des élèves titulaires d'un Bac Pro secrétariat, comptabilité ou commerce. De plus, les emplois à temps partiel sont récurrents dans ces domaines professionnels : au moins 20 % des personnes interrogées ont été embauchées en contrat précaire.

L'adéquation entre offre de formation et offre d'emploi n'est donc pas synonyme d'insertion professionnelle. Certaines filières semblent inadaptées au marché du travail actuel car de nombreux élèves sortant de ces formations connaissent de longues périodes de chômage et la précarité de l'emploi. Il semble donc que le niveau CAP/BEP ou Bac Pro ne suffise plus dans ces filières pour trouver un emploi stable et rémunérateur dans les domaines du secrétariat, du commerce ou de la comptabilité. Les élèves doivent obtenir, au minimum, un BTS.

En ce qui concerne les filières « industrielles » et « construction », elles sont, globalement, uniformément réparties sur le territoire bourguignon. Dans chaque département se trouvent des CFA interprofessionnels de l'industrie, du bâtiment ou des travaux publics. Ces établissements proposent des formations semblables. Hormis les CFA agricoles implantés dans les zones rurales ou viticoles telles que le Morvan ou le Mâconnais, les formations proposées sont homogènes sur le territoire, tant pour les CFA que pour les lycées professionnels.

Les caractéristiques sociales et économiques des territoires, tout comme le marché du travail local, influencent les choix d'orientation. En outre, le territoire lui-même est un déterminant de ces choix. Un espace rural, isolé et peu desservi par les transports, constitue intrinsèquement une contrainte dans les choix d'orientation.

De fait, les jeunes habitants de ces territoires sont contraints dans leur choix d'orientation. Tout d'abord l'offre de formation y est limitée : si l'élève souhaite suivre une filière porteuse et qui lui plaît vraiment, il doit être mobile. Il faut pour cela que sa famille puisse financer sa mobilité ou que des transports en commun lui permettent de se rendre dans son établissement scolaire. Or, les territoires ruraux sont les plus pauvres et les plus isolés. Certains élèves sont amenés à choisir une formation à proximité, formation « par défaut » et souvent discutable en termes de débouchés professionnels.

Une fois encore, un cercle vicieux s'installe : les territoires ruraux proposent peu de formation et les élèves sont peu mobiles. Ils suivent une filière peu porteuse qui les mènera au mieux à un emploi peu qualifié et peu rémunéré. Ce modèle se répète, le territoire reste isolé et peu attractif, et sa population toujours défavorisée.

Cette analyse est confirmée par l'enquête menée par le CESER de Bourgogne auprès de lycées professionnels et de CFA. Elle a pour but de mieux comprendre les raisons qui ont motivé les élèves à intégrer une formation professionnelle et de distinguer les similitudes ou les divergences qui existent entre les territoires bourguignons. Pour ce faire, 19 établissements bourguignons ont été retenus⁵⁴.

Les établissements ont été choisis afin de toucher tous les types de territoires de Bourgogne, les zones urbaines comme le rural, et ainsi pouvoir observer l'influence de la localisation géographique sur les choix d'orientation.

⁵⁴ Liste des établissements scolaires et CFA située en annexes.

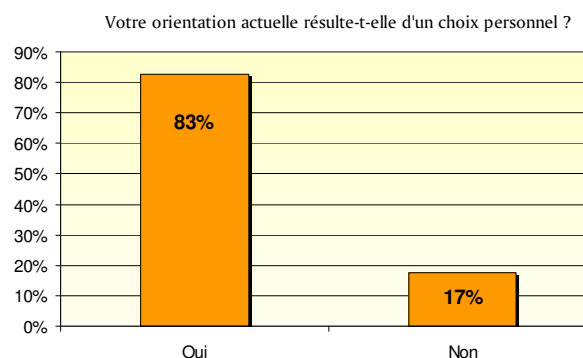
Ce qu'il faut retenir

- La Bourgogne occupe la 7^{ème} place en termes d'orientation vers la voie professionnelle, après la Picardie ou la Champagne-Ardenne.
- L'orientation vers la formation professionnelle est plus importante dans les zones d'emploi défavorisées telles que le Morvan, Autun, Louhans ou Cosne-sur-Loire.
- Il existe donc une corrélation négative entre le revenu et le taux d'orientation vers les voies professionnelles : quand le niveau de vie augmente, l'orientation vers les filières professionnelles baisse et inversement.
- Les caractéristiques sociales et économiques des territoires, tout comme le marché du travail local, influencent les choix d'orientation. En outre, le territoire lui-même est un déterminant de ces choix. Un espace rural, isolé et peu desservi par les transports constitue intrinsèquement une contrainte dans les choix d'orientation.

2.3.4. Comment sont faits les choix d'orientation des jeunes Bourguignons ?

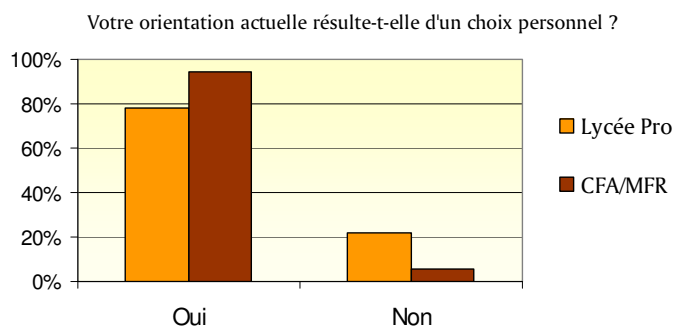
Les lycées professionnels et les apprentis Bourguignons ont, pour la grande majorité d'entre eux, choisi leur formation.

Pour 17 % des élèves en voie professionnelle, leur orientation semble être subie. Cette orientation par défaut est particulièrement présente dans les lycées professionnels.



Le taux d'orientation « subie » dépasse les 20 % dans les lycées professionnels. Cette forte proportion d'orientation par défaut peut s'expliquer de différentes façons :

- un élève, ne voulant pas particulièrement intégrer une formation professionnelle mais dont les résultats scolaires sont faibles, s'est vu refuser l'accès aux filières générales.
- à la sortie de la 3^{ème}, l'élève souhaite intégrer une formation professionnelle, mais n'ayant pas trouvé d'alternance pour un CFA, il se voit dans l'obligation d'intégrer un lycée professionnel pour suivre une formation pratique.



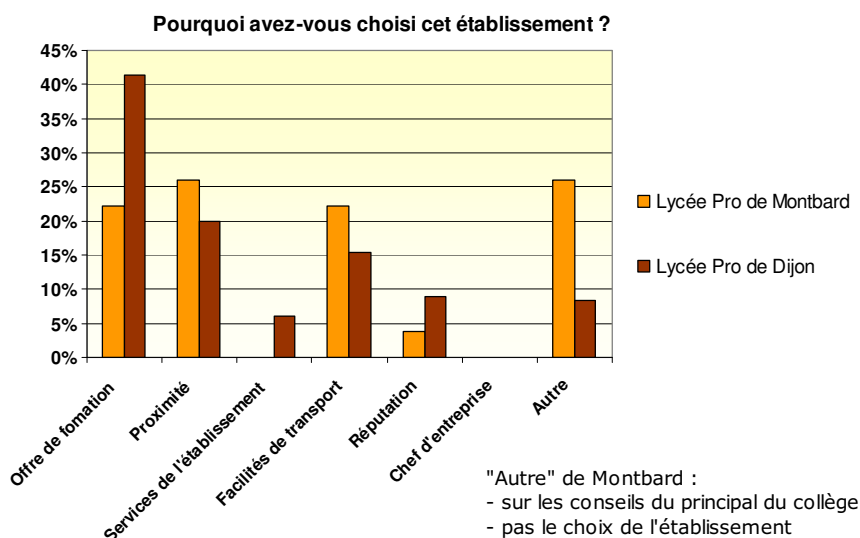
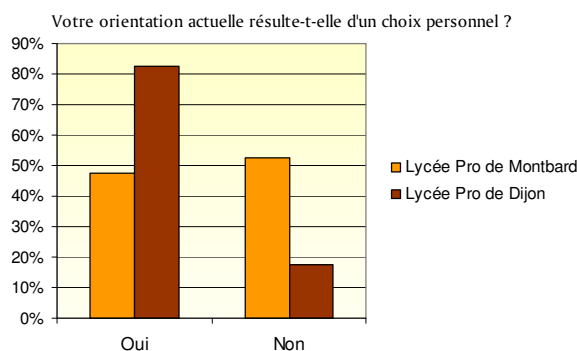
- l'élève n'a pas intégré la filière souhaitée en premier vœu, faute de place ou de niveau scolaire, et a été placé dans une autre filière où il restait de la place.

A mi-chemin entre la voie professionnelle et la filière générale, les lycées professionnels apparaissent plus souvent comme un choix par défaut, d'autant plus que les filières et les niveaux de diplôme qui y sont proposés, particulièrement dans le tertiaire, ne sont pas favorables à une insertion professionnelle rapide.

A l'inverse, le choix du CFA apparaît plus comme un choix volontaire. Les apprentis intègrent ce type d'établissement dans le but de suivre une formation courte mais très « pratique » afin de trouver un emploi rapidement à la fin de leur cursus. L'alternance et le salaire qui l'accompagne constituent des motivations supplémentaires pour intégrer ce type d'établissement.

Des différences apparaissent également selon le territoire considéré : on note que les élèves de lycées professionnels dans le rural sont plus touchés par cette orientation par défaut que leurs camarades vivant en ville.

Pour la moitié des élèves de Montbard, la formation suivie actuellement ne résulte pas d'un choix volontaire. Contraints par leur situation géographique, leur niveau scolaire ou leurs moyens financiers, ils se sont vus dans l'obligation d'intégrer le lycée professionnel de leur ville.



Tandis que les lycéens de Dijon ont choisi leur établissement scolaire pour les formations qui y sont proposées, les jeunes de Montbard ont privilégié la proximité et les facilités de transport. Les établissements ruraux semblent choisis par défaut, plus pour leur proximité et leur accessibilité que pour les formations qu'ils offrent.

La Bourgogne est caractérisée par la forte attractivité des voies professionnelles à la sortie de la 3^{ème}. Ce phénomène s'avère poser question aux vues des débouchés que proposent de telles filières,

particulièrement pour les lycées professionnels. En effet, si les CFA dispensent des formations pratiques et efficaces en termes d'employabilité, les lycées professionnels apparaissent comme une orientation risquée. Les diplômes tertiaires proposés dans ce type d'établissement débouchent rarement sur un emploi stable et bien rémunéré. L'orientation en lycée professionnel ne semble donc pas être une orientation porteuse, pourtant de nombreux jeunes s'y engagent.

Ce phénomène s'explique généralement par les caractéristiques sociales et spatiales des territoires. L'éloignement culturel des valeurs de l'école et l'éloignement spatial des grands bassins de formation poussent généralement les élèves à choisir une formation professionnelle à proximité.

Ces choix contraints ne constituent évidemment pas un avantage pour ces territoires, qui ne parviennent pas à se dynamiser avec leur jeunesse. Le cumul des handicaps sociaux et spatiaux, débouchant sur des orientations subies et peu porteuses, sont préjudiciables aux élèves comme aux territoires.

L'orientation prioritaire vers les voies professionnelles courtes peut donc constituer un handicap pour la région. Les formations proposées, peu porteuses, ne procurent pas de bonnes qualifications aux élèves. La région n'est donc pas attractive pour les entreprises, elle n'apparaît pas comme un gisement de connaissances ni de compétences. Pourtant, dans notre société postindustrielle, la main-d'œuvre hautement qualifiée est essentielle. C'est elle qui assure la compétitivité des entreprises au sein de l'économie mondialisée. Que ce soit dans les domaines industriels ou des services, c'est désormais l'innovation qui constitue le moteur des économies occidentales, et pour parvenir à une croissance durable du pays comme de la région, les politiques doivent mettre l'accent sur des diplômes hautement qualifiants.

CONCLUSION : LES ENJEUX COMMUNS DES DEUX PHENOMENES

→ Des déterminismes socio-économiques communs

Décrochage scolaire important et orientation prioritaire vers les filières courtes se retrouvent, nous l'avons souligné dans les développements de ce rapport, dans les mêmes territoires caractérisés par la ruralité, la désindustrialisation et l'affaiblissement du service public. Le rapport à l'école dans ces bassins de vie, et souvent d'indifférence, est en tous les cas difficile. Comme le montre la recherche au niveau international (Blaya, 2010 a), c'est le cumul des difficultés sociales, familiales et scolaires qui peut favoriser le décrochage. On retrouve ces spécificités chez les élèves orientés vers la voie professionnelle du fait de leur niveau scolaire. Souvent, ces élèves subissent leur orientation, et peu en ressortent avec un diplôme en poche.

L'orientation vers la voie professionnelle, lorsqu'elle résulte d'un choix personnel fondé sur une réelle motivation, donne de très bons résultats. Ce n'est donc pas cette dernière qui a été l'objet de notre étude. Celle qui a retenu notre attention est l'orientation vers la voie professionnelle faute d'autres choix disponibles en termes d'accessibilité (éloignement du domicile) ou de niveau scolaire.

Le phénomène d'éloignement de certaines formations amène les familles à faible revenu à privilégier les formations proches de leur domicile pour des raisons de coût de transports et d'hébergement. On relève également de relever dans ces zones une certaine appétence et/ou motivation des jeunes pour des filières courtes et pratiques, soit pour des motifs culturels, soit par envie de trouver rapidement un emploi.

→ Un facteur prégnant dans les sorties sans qualification : le poids des orientations défailtantes en lycée professionnel et en apprentissage

Le problème des facteurs de rupture entre le système et l'élève, et de risque de sortie sans qualification, peut, en fait, se résumer à deux constats⁵⁵:

- soit l'élève est « orienté », contre son gré, vers l'enseignement professionnel, en lycée professionnel ou en apprentissage ;
- soit, par le jeu des vœux, il est affecté en lycée professionnel compte tenu des places disponibles, dans une filière à laquelle il n'est pas préparé, par manque de compétences ou par absence d'appétence.

C'est bien, en tout cas, à la sortie du collège, que se révèle le nœud du problème car, d'une part, la fin de la classe de 3^{ème} correspond pour certains élèves à la fin de l'obligation scolaire, et d'autre part, les élèves orientés en formation professionnelle sont déjà souvent en grande difficulté.

Il n'en reste pas moins, a contrario, que trop d'orientations en seconde générale et technologique ou de redoublements en fin de 3^{ème} par manque de place dans certaines filières, « cassent » les élèves qui ne réussissent pas dans cette voie. Toutefois, les problèmes essentiels de sorties sans qualification se manifestent principalement au lycée professionnel et en apprentissage, et de nombreux chefs d'établissements insistent sur le cadre trop rigide des affectations vers ces voies de formation.

En lycée professionnel, on l'a bien compris dans certaines académies, une attention particulière doit être portée à l'offre de formations professionnelles, dont le coefficient d'attractivité n'est pas sans lien avec les sorties sans qualification. Tout l'enjeu est donc de marier demande sociale d'orientation et de formation avec les attentes et besoins du marché de l'emploi.

⁵⁵ DUBREUIL, Philippe, FORT, Marc, MORIN, Elisabeth et RAVAT J. C., Les sorties sans qualifications, Analyses des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier, Ministère de l'Education nationale, 2005.

Le sentiment parfois exprimé par des responsables d'organisation consulaire est le suivant : dans certains cas, l'apprentissage est privilégié pour trouver des solutions aux élèves en difficulté. Force est de constater que le nombre d'élèves « orientés » est faible par rapport à celui des jeunes entrés en apprentissage par « vocation », ce qui tend à préserver cette filière des décrochages rencontrés massivement dans les lycées professionnels.

Mais le risque est grand en voulant développer l'apprentissage dans les niveaux les plus faibles pour les élèves en difficulté, que l'on fasse d'une voie de formation à part entière une voie de re-médiation et, à terme peut-être, une voie de relégation.

Des choix de société à faire

L'élévation constante du niveau général des connaissances est un enjeu primordial pour les sociétés contemporaines vouées à une complexité croissante, notamment dans le domaine des techniques. L'accès de tous à un bon niveau d'éducation est une condition de l'insertion économique, mais aussi sociale et civique des individus.

Les inégalités dans la réussite des élèves sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles de leurs familles. Des clivages territoriaux viennent aggraver ces inégalités et rendent leur traitement plus complexe. Or, l'école doit garantir l'égalité des chances, mais ces inégalités de départ ont même tendance aujourd'hui à augmenter tout au long de la scolarité.

C'est donc à un nouveau défi que l'école est aujourd'hui confrontée si la nation lui donne pour mission l'émancipation des personnes, tant par la maîtrise de la culture et de la citoyenneté, que par l'accès à l'emploi.

-  **Le CESER ne pouvant, dans le cadre de son étude, prétendre à régler tous les problèmes d'aménagement du territoire ou à réformer l'ensemble du système éducatif, s'est attaché avant tout à répondre au questionnement du Conseil régional de Bourgogne quant aux phénomènes de crêts⁵⁶ notés en Bourgogne, et tout particulièrement dans les zones pointées et analysées.**

Les solutions qu'il a recherchées sont donc essentiellement destinées à remédier à ces handicaps particuliers à la Bourgogne et à certains de ses bassins de vie mais peuvent être adaptées à l'ensemble du territoire.

⁵⁶ Crêt : point culminant d'une courbe statistique.

ANNEXES

Filières retenues dans le cadre de l'enquête

Filières « Industrie – Production »	Bac Pro ELEEC Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels Bac Pro Travaux Paysagers Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle Bac Pro Maintenance des Véhicules Automobiles Bac Pro Aménagement et Finition du Bâtiment Bac Pro Technicien Menuisier-Agenceur CAP Installateur Sanitaire CAP Conducteur d'engins CAP Agent d'Entreposage et Messagerie CAPA Travaux Paysagers CAP Conduite de Systèmes Industriels CAP Peintre-applicateur de revêtement CAP Maçon CAP Plâtrier-plaquiste CAP Serrurier Métallier CAP Pro Electrique-Electronique
Filières « Tertiaire – Service à la personne »	Bac Pro Service en Milieu Rural Bac Pro Comptabilité-Secrétariat Bac Pro Service de Proximité et Vie Locale Bac Pro Secrétariat Bac Pro Vente Bac Pro Accueil et Relation Client-Usager Bac Pro Comptabilité CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif CAP Commerce CAP Agent Polyvalent de Restauration CAP Coiffure CAP Service Hôtelier BEP Carrières Sanitaires et Sociales BEPA Secrétariat

Enquête adressée aux lycéens et apprentis des établissements et CFA de Bourgogne sélectionnés

Nom de l'établissement :

Intitulé de la formation :

Année de naissance : Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

1. Votre orientation actuelle résulte-t-elle d'un choix personnel ?

☐ Oui

☐ Non

**2. Si vous avez répondu NON à la question 1, qui vous a suggéré cette orientation ?
(plusieurs réponses possibles)**

☐ Votre famille

☐ Les enseignants

☐ Un conseiller d'orientation

☐ Des amis

☐ Internet

☐ Autre :

3. Pourquoi avez-vous choisi cet établissement ? (plusieurs réponses possibles)

☐ Pour l'offre de formation

☐ Pour la proximité de l'établissement par rapport à votre domicile

☐ Pour les services qu'offre l'établissement (internat)

☐ Pour les facilités de transport

☐ Pour la réputation de l'établissement

☐ Autre :

4. Pourquoi avez-vous choisi cette filière/section ? (plusieurs réponses possibles)

☐ Par intérêt pour la matière

☐ Pour la durée des études

☐ Pour les possibilités d'emplois à la sortie de la formation

☐ Du fait de votre niveau scolaire

☐ Pour son « côté » moins scolaire

☐ Autre :

5. La rémunération a-t-elle joué un rôle dans votre choix entre CFA et lycée professionnel ?

☐ Oui

☐ Non

Listes des lycées professionnels, CFA et MFR sollicités dans le cadre de l'enquête relative aux choix d'orientation des jeunes bourguignons

Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel Prieur de la Côte-d'Or à AUXONNE (Côte-d'Or),
Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel E. J. Marey à BEAUNE (Côte-d'Or),
Lycée d'enseignement technologique et professionnel S. Weil à DIJON (Côte-d'Or),
Lycée professionnel E. Guillaume à MONTBARD (Côte-d'Or),
Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel M. Genevoix à DECIZE (Nièvre),
Lycée professionnel J. Rostand à NEVERS (Nièvre), Lycée professionnel T. Monod à BLANZY (Saône-et-Loire).
Lycée professionnel du Bâtiment T. Dumorey à CHALON-SUR-SAONE (Saône-et-Loire),
Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel J. Wittmer à CHAROLLES (Saône-et-Loire),
Lycée professionnel F. Dolto à MONTCEAU-LES-MINES (Saône-et-Loire),
Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel des Chaumes à AVALLON (Yonne),
Lycée d'enseignement général et professionnel Chevalier d'Eon à TONNERRE (Yonne),

CFA Agricole de CHAMPIGNELLES (Yonne),
CFA des Travaux Publics de CHATILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or),
CFA de l'Industrie de NEVERS (Nièvre),
CFA du Bâtiment d'AUTUN (Saône-et-Loire),
CFA La Noue de LONGVIC (Côte-d'Or),

MFR de QUETIGNY (Côte-d'Or),
MFR de BAIGNEUX-LES-JUIFS (Côte-d'Or).

L'offre de formation professionnelle en Bourgogne

Indicateurs	Taux de chômage BIT (en %)	Part d'emplois à temps partiel (en %)	Salaire médian* (en euros 2009)
Diplômes et spécialités de la formation			
Non diplômés, CEP, brevet des collèges*	31	19	1130
CAP, BEP et équivalents			
- Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	13	11	1 220
- Agro-alimentaire, cuisine	14	9	1 240
- Génie civil, construction, bois	15	2	1 280
- Textile, habillement, cuir	27	19	1080
- Mécanique	14	4	1 290
- Electricité, électronique	15	6	1 300
- Autres spécialités de la production	15	8	1 320
- Commerce, vente	24	30	1060
- Finances, comptabilité, gestion	23	22	1140
- Secrétariat, communication	25	28	1100
- Accueil, hôtellerie, tourisme	23	25	1100
- Coiffure, esthétique	20	24	1040
- Autres spécialités des services	17	27	1150
- Ensemble CAP, BEP et équivalent	18	14	1200
Diplôme paramédical et social de niveau CAP-BEP (notamment aides-soignantes)	6	15	1350

Indicateurs	Taux de chômage BIT (en %)	Part d'emplois à temps partiel (en %)	Salaire médian* (en euros 2009)
Diplômes et spécialités de la formation			
Bac général*	13	18	1290
Bac technologique*	13	17	1250
Bac professionnel et équivalents			
- Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	6	9	1190
- Agro-alimentaire, cuisine	8	4	1320
- Génie civil, construction, bois	5	2	1370
- Mécanique	7	2	1400
- Electricité, électronique	9	2	1410
- Autres spécialités de la production	5	1	1440
- Commerce, vente	15	21	1140
- Finances, comptabilité, gestion	14	20	1200
- Secrétariat, communication	20	23	1170
- Accueil, hôtellerie, tourisme	12	21	1170
- Coiffure, esthétique	8	15	1100
- Autres spécialités des services	10	20	1210
- Ensemble bac professionnel	11	11	1270
Ensemble diplômés du secondaire	14	15	1250

Champ : actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 10 ans ou moins, France métropolitaine
Source : Insee, cumul des enquêtes emploi de 2003 à 2009

BIBLIOGRAPHIE

AVIS ET COMMUNICATIONS DU CESE ET DES CESR

Avis du CESE

- NAU, Xavier, *les inégalités à l'école*, CESE, septembre 2011.

Avis du CESER de Bourgogne

- BONNAVAUD, Hervé, *Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles*, CESER de Bourgogne, Séance plénière du 10 mars 2011.
- LOMBARD, Bruno, *L'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et l'amélioration de la qualité de la vie étudiante*, Séance plénière du 10 décembre 2008.
- DORMAGEN, Philippe et Gérard RIGER, *L'aide aux choix professionnels*, CESR de Bourgogne, Séance plénière du 25 septembre 2007.
- JARLAUD, Pierre et Maurice THIEFFENAT, *La situation des jeunes en échec scolaire et professionnel*, CESR Bourgogne, Séance plénière du 10 février 2006.

Avis des autres CESER

- MARUEJOULS, Maguy, *Les ruptures dans les parcours de formation et d'insertion des jeunes en Aquitaine*, CESER d'Aquitaine, Séance plénière du 16 février 2011.
- REQUIER, Pierre, *Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées*, CESER de Midi-Pyrénées, Séance plénière du 20 octobre 2010.
- MOYEN, Jean, *Echec et décrochage scolaires en Limousin*, CESER du Limousin, 17 juin 2011.

RAPPORTS ET ETUDES

- DURAND, Yves, Rapport N°3458 sur la proposition de loi visant à lutter contre le décrochage scolaire, par, assemblée nationale 25 mai 2011.
- Rosenwald, F. (2006), « *Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans* », Données sociales – La société française, INSEE, édition 2006.
- DROYER, Nathalie et Marielle LAMBERT, *Une évaluation du système éducatif de l'Yonne*, 2007.
- M. DURU-BELLAT, avec la collaboration d'E. Perretier, *L'orientation dans le système éducatif français au collège et au lycée*, Rapport pour le HCE, février 2007.
- DUBREUIL, Philippe, Marc FORT, Elisabeth MORIN et J. C. RAVAT, *Les sorties sans qualifications, Analyses des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier*, Ministère de l'éducation nationale, 2005.
- DUEE, Michel, « *L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants* », Série des documents de travail de la Direction des études et synthèses économiques, G2004/06, Insee. (2004).
- Rapport de l'IGAENR, *Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon*, novembre 2004.

LIVRES

- BLOCH, M. C. et Bernard GERDE, *Les lycéens décrocheurs, de l'impasse aux chemins de traverse*, Chronique Sociale, 1998.
- GLASMAN, Dominique et Françoise OEUVRARD, *La déscolarisation*, La Dispute, 2004.
- VIAUD, Marie-Laure, *Des collèges et des lycées différents*, Puf, 2005.
- BLAYA, Catherine, *Décrochages scolaires ? L'école en difficulté*, De Boeck, 2010.
- NICAISE, Ides, DESMEDT, Ella et DEMEUSE, Marc, *Une école réellement juste pour tous !*, Plantyn, 2009.

REVUES

- *Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminants socio-économiques*, Etude de la DEPP parue dans la revue Education & Formations n° 79 (décembre 2010).
- L'état de l'école, n°20, (2010), MEN-DEPP.
- DUBOIS M., & F. LEGER (2010), « La baisse des sorties sans qualification », Note d'information, n° 10.12, MEN-DEPP.
- BONNERY, Stéphane, *Le décrochage scolaire de l'intérieur : interaction de processus sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers*, Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle, vol 36, n° 1, 2003, p. X.

SITES INTERNET

www.cr-bourgogne.fr

www.insee.fr

www.senat.fr

www.educ.gouv.fr

Conseil régional de Bourgogne

Institut national de la statistique et des études économiques

Sénat

Education nationale

www.assembleenationale.fr

Assemblée nationale